



REVUE DE L'ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC

URBANITÉ



L'imaginaire des territoires

Congrès annuel 2024



Ordre des
Urbanistes du
Québec

Merci à nos partenaires

Principal



Prestige



àVélo

BC2

dk a

PARÉ⁺

Majeur

ædifica

energir

exp.



Allié

Québec

Énergie

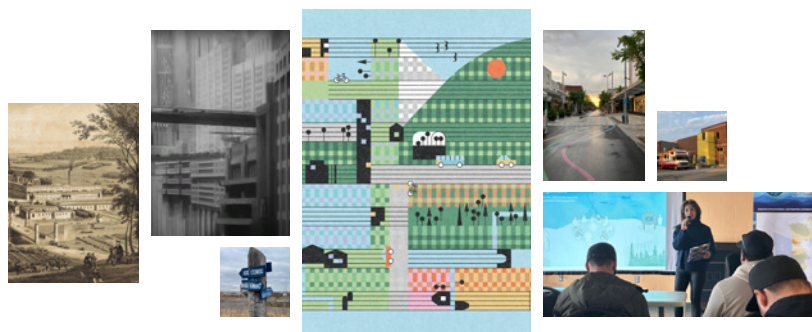
groupe/A annexe\U

architectes
designers urbains
urbaniste

Kiosque



Soutien
DHC
— AVOCATS —



dossier

L'imaginaire des territoires, reflet de nos sociétés

agenda 4

mot de la présidence

Territoires rêvés, territoires vécus : l'importance de l'imaginaire 5

Nathalie Prud'homme, urbaniste émérite

nouvelles de l'Ordre

Plan stratégique 2025-2028
Congrès 7

Remises de prix
Examen d'admission

Affaires publiques
Richesse humaine (RH) 8

pratique professionnelle

Le perfectionnement, une obligation professionnelle aux multiples assises 10

Sophie Blanchet-Vaugeois,
conseillère à la formation continue

L'obligation de dénoncer ses confrères et consœurs 12

M^e Marisol Miró

réalisations

Stratégies et instruments municipaux favorisant l'abordabilité en habitation 41

Alexandre Fleurent, urbaniste,
et Fanny Tremblay-Racicot

Faire le lien entre l'urbanisme et les oiseaux 44

Yanie Gagné, urbaniste

tableau de l'Ordre 47

L'imaginaire des territoires, reflet de nos sociétés 14

Fannie Allard-Richard, Sylvie Barriault,
Marion Demare, Joëlle Gendron, Alex Morrier
et Paul Racette Dorion, urbanistes

Pourquoi la ville du futur ne fait-elle pas rêver ? 15

Émilie-Jade Bigelow, urbaniste, et Angeline Charron

De mortier et de papier : villes et littérature 18

Gérard Beudet, urbaniste émérite

Le contrepoint de l'espace tangible 21

Pascale Bédard

Trois portes imaginaires 24

Jimmy Leiser

La recherche d'un idéal inatteignable 27

Gérard Beudet, urbaniste émérite

L'imaginaire collectif de la nature : l'arbre derrière la forêt et ses controverses 31

Geneviève Brisson

Entre oralité et réalité : méthodes d'aménagement en milieu autochtone 34

Madeleine Vollant Ollivier, Jill Ann Lance, Kiana Côté, urbaniste, avec la contribution de Faten Kikano

À travers la ville, mes écrits et mon imagination 37

Mathilde Falguyret



REVUE DE L'ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC

URBANITÉ

MISSION

PROMOUVOIR l'urbanisme et les urbanistes

INFORMER les lectrices et les lecteurs sur les divers sujets relatifs à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme

FORMER sur une base continue les professionnels de l'aménagement du territoire.

COORDINATION

Hélène Lefranc et Clotilde Marzio

COMITÉ DU DOSSIER DE LA REVUE URBANITÉ

Alex Morrier, président

Fannie Allard-Richard - Sylvie Barriault - Marion Demare -

Joëlle Gendron - Paul Racette Dorion

CONCEPTION GRAPHIQUE

Lucie Laverdure - L'Infographe enr.

RÉVISION ET CORRECTION

Sylvie Lallier

PUBLICITÉ, ABONNEMENTS ET INFORMATION

[Ordre des urbanistes du Québec](http://www.ordreurbanistes.ca)

514 849-1177, poste 222 | info@ouq.qc.ca

AUTEURS - AUTRICES

Vous êtes invité.e.s à soumettre vos articles ou textes inédits

au comité du dossier de la revue *Urbanité* ou à la permanence.

L'Ordre se réserve le droit de publier ou de refuser un article.

Information : urbanite@ouq.qc.ca

Dépôt légal : Bibliothèque et Archives nationales du Québec • Bibliothèque et Archives Canada
Tous les textes publiés dans *Urbanité* ne reflètent pas forcément la position ou l'opinion
de l'Ordre et n'engagent que l'auteur ou l'auteure.

ISSN 2818-0348



Ordre des
Urbanistes du
Québec

420, rue McGill, bureau 402
Montréal (Québec) H2Y 2G1
514 849-1177 • [ouq.qc.ca](http://www.ouq.qc.ca)

agenda

Pour s'inscrire et découvrir toutes les formations, visitez notre site Internet :

ouq.qc.ca/activite/inscrivez-vous-a-nos-formations-dans-votre-espace-membre

FÉVRIER / AVRIL 2025

Série de cinq webinaires sur les OGAT

» Début : semaine du 3 février

Fin : semaine du 7 avril

(dates et intervenant.e.s à venir -
visitez notre site Internet)

AVRIL 2025

Réglementation professionnelle
et déontologique des urbanistes 101

» 16 et 17 avril

MAI 2025

Loi sur la qualité de l'environnement
(LQE) et les lois connexes

» 1^{er} et 2 mai

Méthode d'estimation de
la demande résidentielle
(midi-conférence)

NOUVELLE FORMATION

» 7 mai

Loi sur la protection du territoire
et des activités agricoles
(LPTAA)

» 14 et 15 mai

Consultation publique et participation
citoyenne : vers une nouvelle
dynamique des projets urbains

» 29 et 30 mai

JUIN 2025

Loi sur l'aménagement et l'urbanisme
(LAU) 101

» 11, 12 et 13 juin

Planification territoriale à Whitehorse,
Yukon : enjeux d'urbanisme en milieu
nordique et éloigné (midi-conférence)

» 18 juin

Territoires rêvés, territoires vécus : l'importance de l'imaginaire

PAR NATHALIE PRUD'HOMME, URBANISTE ÉMÉRITE

C'est avec enthousiasme que je vous invite à plonger dans ce dossier de la revue *Urbanité*, consacré à un thème qui me tient particulièrement à cœur : l'imaginaire des territoires. En cette période de crises et de transformations, l'imaginaire joue un rôle crucial dans notre manière de percevoir, de vivre et de réinventer nos villes et nos territoires. La ville n'est pas seulement un espace physique, mais aussi une construction mentale, façonnée par des représentations collectives et des expériences individuelles.



Mon choix de devenir urbaniste a justement été influencé par mon imaginaire personnel de la ville, forgé durant mon enfance. J'ai grandi dans la banlieue de l'après-guerre, avec tout ce que cela implique comme environnement, mais je rendais souvent visite à des proches vivant près du parc La Fontaine. Le contraste entre les parcs très encadrés de mon quartier et les ruelles et parcs urbains – terrains de jeux riches et vivants de mes cousines – m'a profondément marquée.

Dans mon esprit, la ville est devenue un espace d'exploration, de rencontre et de découvertes. Cette vision d'une ville à la fois dense, verdoyante, à échelle humaine et propice à une vie de quartier dynamique m'accompagne encore aujourd'hui.

L'imaginaire façonne notre compréhension du territoire et de la société, et influence notre approche face aux problématiques contemporaines. Qu'il s'agisse des récits utopiques qui ont inspiré les cités-jardins, des visions dystopiques des mégalo-poles ou des initiatives citoyennes animées par un désir de justice et d'inclusion, il se répercute sur nos réalités urbaines. À l'heure où la transition écologique et la résilience occupent le devant de la scène, il est essentiel de comprendre comment ces visions, ces histoires et ces symboles influencent les décisions et les projets qui dessinent nos villes de demain.

Les urbanistes doivent relever de nombreux défis : adapter les villes aux changements climatiques, faciliter une mobilité durable et sécurisée, en plus de répondre à la crise du logement, pour ne nommer que les plus urgents. Nous vivons également une période de renouvellement des outils d'aménagement du territoire, avec l'adoption d'une politique nationale, d'importantes modifications législatives et des nouvelles orientations gouvernementales attendues de longue date.

Pour réussir ces transformations, il faut revoir non seulement les plans, les règlements et les infrastructures urbaines, mais aussi créer un nouvel imaginaire de la vie urbaine.



CAMILLE MONETTE-DUREAU

Pour avancer, nous devons aspirer à un nouvel imaginaire qui valorise d'autres façons d'habiter tout en respectant l'histoire et les particularités de chaque communauté.

Nos pratiques et nos villes sont appelées à évoluer. Beaucoup d'entre nous participent déjà à la révision des schémas d'aménagement et des plans d'urbanisme.

Les oppositions aux changements reposent souvent sur des représentations négatives héritées d'une autre époque : la densité perçue comme synonyme de promiscuité et de moyens financiers limités, la maison individuelle entourée de sa pelouse comme seule option valable pour la vie familiale, ou l'automobile érigée en symbole de liberté individuelle.

Celui-ci doit aussi inclure les territoires ruraux, où la relation à l'espace, à la nature et aux traditions offre des modèles de résilience enrichissants pour cette nouvelle vision collective.

J'espère que les articles de ce dossier nourriront votre réflexion et stimuleront votre propre imaginaire. Ces contributions soulignent l'importance de concevoir nos territoires non seulement comme des espaces physiques, mais aussi comme des lieux porteurs de récits et de rêves partagés. Je vous souhaite une lecture inspirante et stimulante. 🌟



PARÉ⁺

+ urbanisme
+ design urbain
+ architecture de paysage
+ environnement
+ économie urbaine

in @ f

www.pare.plus



Plan stratégique 2025-2028

Le conseil d'administration de l'Ordre a adopté le 29 novembre dernier sa [planification stratégique 2025-2028](#). La mission – assurer la protection du public et la qualité de l'exercice de la profession d'urbaniste – ne change pas, mais la vision et les valeurs portées par l'organisation sont actualisées.

La planification repose sur trois piliers : protéger et accompagner, rayonner et fédérer, évoluer et engager, desquels découlent neuf orientations. La mise en œuvre sera déclinée à travers des plans d'action annuels. 🌟

Congrès

Le congrès de l'Ordre, qui s'est tenu au Hilton Québec du 16 au 18 octobre 2024, a connu un succès inédit. Plus de 420 personnes y ont participé en présence et près d'une centaine en ligne. Merci au comité congrès ainsi qu'à tous les participant.e.s, conférencier.ère.s, animateur.trice.s et aux partenaires de l'événement !

Le prochain congrès aura lieu au Best Western Hôtel Universel Drummondville du 29 au 31 octobre 2025. Surveillez l'infolettre *Plani-Sphère* pour connaître tous les détails. 🌟

Remises de prix

Le 17 octobre, dans le cadre du gala du congrès annuel, plusieurs prix ont été remis.

- Le prix Blanche-Lemco-van Ginkel a été attribué à l'avocat Marc-André LeChasseur pour sa contribution à l'avancement du droit de l'urbanisme au Québec. M^e LeChasseur est reconnu pour son engagement en faveur de la défense de l'intérêt public.
- Sur proposition de Gilles Duceppe, le prix Jean-Paul-L'Allier a été remis à Sylvain Gaudreault, ancien ministre provincial. Ce prix honore une personne élue québécoise qui s'est distinguée par sa vision, son leadership et ses réalisations en urbanisme et en aménagement du territoire.

- Sylvain Gariépy, président sortant de l'Ordre, a reçu le Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec. Cette reconnaissance est accordée à un ou une urbaniste s'étant distingué.e par son apport à la profession et à son ordre.

Quelques jours plus tard, le 29 octobre, l'urbaniste émérite Serge Filion se voyait remettre le prix Ernest-Cormier, un des Prix du Québec, des mains de Mathieu Lacombe, ministre de la Culture et des Communications. Il s'agit de la plus haute distinction attribuée à une personne pour sa contribution remarquable aux domaines de l'aménagement du territoire, de l'architecture ou du design québécois. 🌟



M^e Marc-André LeChasseur



Sylvain Gaudreault



Sylvain Gariépy



Urbaniste émérite Serge Filion

Examen d'admission

Les 22 et 29 novembre 2024, 102 candidats et candidates passaient l'examen d'admission de l'Ordre. Cette année, la formule et les questions ont été actualisées afin de mieux refléter la réalité de la pratique. La cérémonie de remise de permis aux nouveaux urbanistes se tiendra le 27 février en présence des parrains et des marraines. 🌟

Affaires publiques

L'Ordre continue de se positionner sur la place publique. La présidente, Nathalie Prud'homme, et le conseiller aux affaires publiques et gouvernementales, David Alfaro Clark, ont présenté le 5 décembre devant la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale le [mémoire de l'Ordre](#) sur le projet de loi n° 79, *Loi édictant la Loi sur les contrats des organismes municipaux et modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif des organismes municipaux*. Le lendemain, ils présentaient les [recommandations de l'Ordre](#) sur le Projet métropolitain d'aménagement et de développement révisé (PMADR) de la Communauté métropolitaine de Montréal.

L'automne avait déjà été chargé : l'Ordre a en effet participé aux [audiences](#) de l'Office de consultation publique de Montréal sur le Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 de la Ville de Montréal. En septembre, c'est le projet de loi n° 61, *Loi édictant la Loi sur Mobilité Infra Québec et modifiant certaines dispositions relatives au transport collectif*, qui avait fait l'objet [d'une présentation](#) devant la Commission des transports et de l'environnement de l'Assemblée nationale.

Plusieurs autres interventions ont été menées et d'autres documents publiés, telle [cette réflexion](#) transmise au gouvernement en vue d'une éventuelle réforme de la consultation et des référendums en urbanisme. 🌟

Richesse humaine (RH)

Il y a du mouvement à l'Ordre ces derniers mois ! Martin Sirois est entré en poste comme conseiller à la qualité de la pratique, en remplacement de Benoît Fortier, qui profite depuis l'été dernier d'une retraite bien méritée. Mikaël St-Pierre a été nommé à la fonction de syndic principal. Il prend la relève de Michael Hillier, qui a également pris sa retraite.

De son côté, Clotilde Marzio, conseillère aux communications, remplace Jaëlle Héroux, partie relever de nouveaux défis professionnels. Et Shony Da Costa est de retour après un congé parental durant lequel Caroline Gosselin a assuré le poste de coordonnatrice aux événements.

Merci à tous ceux et celles qui sont partis pour leur apport à la mission de l'Ordre et bienvenue aux nouveaux et nouvelles collègues ! 🌟

VILLE DE QUÉBEC

PLAN D'URBANISME ET DE MOBILITÉ

La ville se **transforme**

Pour revoir la façon d'aménager son territoire et de se déplacer
Quartier par quartier, d'ici 2050

ville.quebec.qc.ca/transformerlaville

— Concentrez-vous sur l'essentiel de votre métier : concevoir et créer.

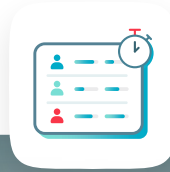
Surmontez les défis de la gestion de projet avec la solution incontournable pour urbanistes.



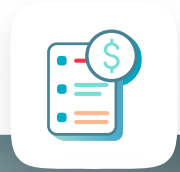
CONTRÔLER VOS
BUDGETS



SUIVRE LE TEMPS
TRAVAILLÉ



GÉRER LA CHARGE
DE TRAVAIL



FACTURER
VOS CLIENTS



DÉCOUVREZ NUTCACHE

Le logiciel qui solutionne tous vos
défis de gestion de projet.



Demander une démo

Le perfectionnement, une obligation professionnelle aux multiples assises

PAR SOPHIE BLANCHET-VAUGEOIS, CONSEILLÈRE À LA FORMATION CONTINUE

La troisième période de référence bat son plein depuis près d'un an. C'est l'occasion de réaffirmer la raison d'être de l'obligation de formation continue et de la resituer dans l'écosystème dans lequel l'Ordre des urbanistes évolue.

Urbanistes, vous n'êtes pas seuls à avoir des obligations de formation ! Lorsque le *Règlement sur la formation continue obligatoire des urbanistes (Règlement)* est entré en vigueur le 1^{er} avril 2018, il s'ajoutait alors à la vingtaine de règlements, normes ou politiques ayant pour objectif le maintien ainsi que le développement des compétences des membres des ordres professionnels.

De 2001 à 2015, 24 ordres se sont en effet dotés d'obligations relatives à la formation continue. Au sein de l'Ordre des urbanistes, le comité de la politique de formation continue avait d'ailleurs élaboré un projet de *Politique de formation continue* dès 2000, mais celui-ci n'a jamais vu le jour. Puis, de 2017 à 2023, 15 ordres se sont joints au mouvement, dont l'OUQ la première année, et quatre autres en 2023. Pour certains ordres, l'obligation n'est pas nouvelle, mais ne s'est pas traduite d'emblée par le recours à la voie réglementaire.

Et les autres ?

Sur les 46 ordres québécois, 39 se sont dotés d'une obligation de formation continue. Parmi ceux-ci, 30 ont choisi la voie réglementaire.

En moyenne, les ordres exigent que 16 heures de formation soient complétées annuellement. En retirant de l'équation les ordres sans obligation, la moyenne croît à 19 heures.

Lien avec la déontologie

Dans sa demande soumise à l'Office des professions du Québec à l'automne 2016, l'Ordre invoquait l'article 50 du Code de déontologie des urbanistes qui stipule, depuis 1999, que « l'urbaniste est tenu de mettre à jour et de parfaire ses connaissances et ses habiletés professionnelles ». Le document soulignait par

ailleurs que toutes les autres instances canadiennes regroupant des urbanistes imposaient un programme de formation continue obligatoire.

En 2017, le projet a fait l'objet d'une consultation auprès des membres : 110 urbanistes, soit 8,7% du membrariat de l'époque, se sont prononcés sur les différentes sections de la proposition ou ont fait des commentaires d'ordre général. Plusieurs recommandations ont été traduites dans la version finale du *Règlement* ou ont été incluses dans l'élaboration du *Guide d'application*.

Si certains enjeux de nature technologique ont complexifié le traitement des dossiers en fin de première période (2018-2021), la nouvelle plateforme de gestion des membres a facilité la clôture de la seconde période, notamment en permettant que les formations organisées par l'Ordre se déclarent et se compilent automatiquement dans le dossier des urbanistes, en plus du recours aux formations asynchrones. Toutefois, certains ont été surpris des obligations leur incombant, et ce, jusqu'au délai supplémentaire prévu au *Règlement* pour les retardataires.

En avril 2025, nous entrerons dans la deuxième année du troisième cycle (2024-2027) de formation continue obligatoire. L'Ordre espère que les urbanistes, qui ont maintenant l'expérience de ces exigences, déclareront plus régulièrement les activités réalisées en vue de la complétion des obligations.

La règle

Depuis le 1^{er} avril 2018, un membre régulier doit réaliser 45 heures de formation continue par cycle (ou période de référence) de trois ans.

Un minimum de 50 % des heures réalisées doivent être des activités formelles.

Il n'y a pas d'obligation minimale pour les activités informelles.

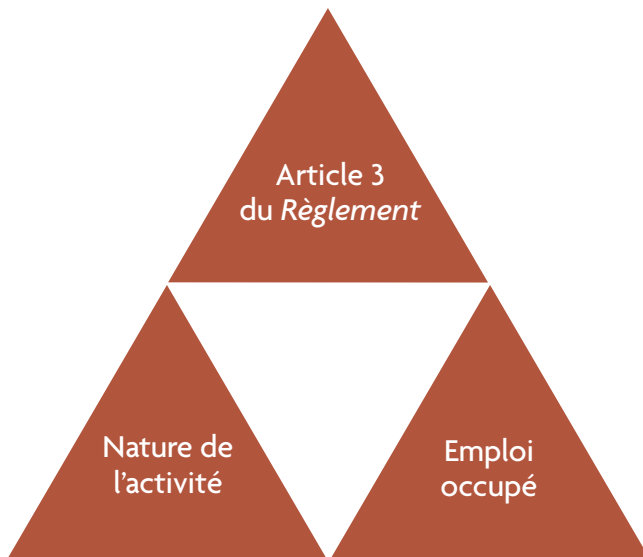
L'offre de l'Ordre est principalement dématérialisée depuis la pandémie. Cette évolution permet de réduire le coût des formations et de limiter les barrières géographiques.

Miser sur le qualitatif

Bien que l'objectif quantitatif soit le plus visible, le développement et le perfectionnement des compétences passent avant tout par l'adéquation des formations suivies avec la pratique de l'urbaniste concerné.e. Ce sont les deux autres composantes à considérer pour analyser la pertinence des activités, avec les sujets listés à l'article 3 du *Règlement*.

La pratique de l'urbanisme étant vaste et les ressources de l'Ordre étant limitées, le programme de formation proposé par l'OUQ

visait d'abord à préparer les candidat.e.s à la profession à l'examen d'admission ainsi qu'à compléter, pour les urbanistes, l'offre de formations déjà offertes par l'écosystème de l'aménagement du territoire. En d'autres mots : à quelques exceptions près, on essaie de ne pas refaire ce qui existe par ailleurs. L'offre de l'Ordre est principalement dématérialisée depuis la pandémie. Cette évolution permet de réduire le coût des formations et de limiter les barrières géographiques.



Reconnaissance de l'engagement

Certaines activités informelles admissibles reflètent la valeur qu'accorde l'Ordre à l'implication des urbanistes, que ce soit auprès de la profession, notamment par le parrainage et la participation aux comités, ou dans leur milieu de vie, par exemple en siégeant à titre de citoyen.ne au comité consultatif d'urbanisme.

Afin de faciliter l'interprétation du *Règlement* et de répertorier des éléments d'information quant aux sujets faisant le plus fréquemment l'objet de questions ou d'erreurs de déclaration, un [guide d'application](#) a été produit. La version écrite et la version narrée ont été mises à jour récemment. N'attendez pas à mars 2027 pour vous y référer et profitez-en pour réviser les pièces justificatives admissibles selon les types d'activités. 🌟



AECOM

URBANISME
DESIGN URBAIN
ARCHITECTURE DE PAYSAGE

archpaysage-designurbain@aecom.com
aecom.ca

L'obligation de dénoncer ses confrères et consœurs

PAR M^e MARISOL MIRÓ

Même si on souhaite ne jamais avoir à le faire, l'obligation de dénonciation des pairs est considérée comme l'un des rouages essentiels du système professionnel québécois. L'objectif premier, bien sûr, c'est la protection du public¹.

Pourquoi dénoncer ?

L'un des critères de constitution d'un nouvel ordre est celui de la difficulté de porter un jugement sur ces activités [exercées par les professionnels] pour des gens ne possédant pas une formation et une qualification de même nature (article 25, alinéa 2, du Code des professions). Ainsi, souvent, seul un professionnel appartenant au même ordre est à même d'identifier une infraction ou un comportement inacceptable de la part d'un collègue. Ce mécanisme préserve l'honneur, la dignité et la réputation de la profession ainsi que le lien de confiance du public envers celle-ci.

L'alinéa 1.2 de l'article 87 du Code des professions, ajouté en 2017, mentionne que le code de déontologie d'un ordre doit prévoir des dispositions obligeant le membre d'un ordre à informer le syndic lorsqu'il a des raisons de croire qu'une situation susceptible de porter atteinte à la compétence ou à l'intégrité d'un autre membre de l'ordre survient.

En ce qui concerne les urbanistes, l'obligation de dénonciation au syndic est prévue depuis toujours au Code de déontologie des membres de l'Ordre des urbanistes du Québec (comme cela est d'ailleurs le cas pour la quasi-totalité des ordres professionnels québécois) en ces termes : (...) est dérogatoire à la dignité de la profession le fait pour un urbaniste : (...) de ne pas informer le syndic lorsqu'il a connaissance qu'une infraction au Code des professions ou aux règlements adoptés conformément à ce code a été commise par un membre de l'Ordre (article 52, alinéa 7, du Code de déontologie).

Voyons comment se décline cette obligation.

Quand dénoncer ?

La question du seuil minimal requis ou du niveau de connaissance à partir duquel un urbaniste est obligé de dénoncer un confrère ou une consœur se pose. Le Code des professions oblige les professionnels à le faire quand ils ont des raisons de croire à une situation problématique. Cela suppose qu'un minimum d'indices ou de preuves (informations obtenues ou

faits observés) contre le confrère ou la consœur existent². Il faut donc davantage que du oui-dire ou de simples doutes, mais il n'est pas nécessaire qu'il y ait plus d'indices ou de preuves en faveur de l'existence de la situation que d'indices ou de preuves de son inexistence. C'est ce que l'on appelle la « balance des probabilités ».

Cependant, le Code de déontologie, lui, exige que l'urbaniste ait connaissance d'une telle situation, ce qui constitue un degré plus élevé : l'urbaniste n'aurait pas à dénoncer un membre tant et aussi longtemps qu'il n'a pas la certitude qu'une infraction a été commise. Par exemple, un urbaniste est témoin de propos haineux de la part d'une consœur envers une communauté racisée.

Il faut comprendre que, comme le Code des professions est une loi, il a préséance sur le Code de déontologie, qui est un règlement. Il est donc probable que le seuil exigé des urbanistes soit celui des raisons de croire³ et non celui de la connaissance.

Que dénoncer ?

Concernant les actes, infractions et situations à dénoncer, encore ici, il y a une certaine dichotomie entre les textes applicables. Le Code des professions renvoie à la survenance d'une situation susceptible de porter atteinte à la compétence, que ce soit pour des raisons de connaissances, d'aptitudes ou même de santé, ou encore à l'intégrité du confrère ou de la consœur. L'expression « susceptible de porter atteinte » semble laisser la place à un certain jugement du dénonciateur quant à la gravité de l'atteinte à la compétence ou à l'intégrité du confrère ou de la consœur⁴.

Le Code de déontologie, lui, oblige la dénonciation de toute infraction au Code des professions et aux règlements adoptés sous sa gouverne sans en préciser l'intensité, ce qui est plus général. Les actes dérogatoires et autres normes non spécifiquement codifiées qui ont pu être définies par les conseils de discipline sont également visés vu les articles 59.2 et 152 du Code des professions.

1 Montbriand, J.-M. (2019). L'obligation des membres d'un ordre professionnel de dénoncer le comportement dérogatoire d'un autre membre. *Développements récents en déontologie, droit professionnel et disciplinaire* (Volume 458).

2 Selon Montbriand : De tout ce qui précède on pourrait donc retenir que l'expression « raisons de croire » exigerait une conscience ou une croyance légitime (vs une méconnaissance, laquelle ne doit pas résulter d'une insouciance ou d'un aveuglement volontaire), fondée sur des informations obtenues ou des faits observés (avec un minimum de vigilance), qui repose sur plus qu'une simple impression sans plus, selon laquelle il serait plus probable que non (sans avoir à le démontrer/prouver) qu'il y ait eu infraction ou pratique inacceptable. p. 215.

3 Montbriand, p. 202.

4 Montbriand, p. 220, en parlant du libellé semblable contenu au Code de déontologie des avocats (article 134).

L'honneur, la dignité et la réputation de la profession ainsi que le lien de confiance du public envers celle-ci dépendent de la collaboration des membres avec leur Ordre.

Comment dénoncer ?

S'agissant des modalités, tant le Code des professions et le Code de déontologie sont clairs sur la personne qui doit recevoir la dénonciation : c'est le syndic. Par exemple, un urbaniste ne peut se soustraire à son obligation en rapportant les faits à un supérieur.

Quant au délai pour le faire, les textes sont silencieux, mais pour éviter tout risque à la protection du public et des conséquences déontologiques pour soi-même, il vaut mieux le faire dès que possible⁵.

Avant de dénoncer

L'honneur, la dignité et la réputation de la profession ainsi que le lien de confiance du public envers celle-ci dépendent de la collaboration des membres avec leur Ordre. L'obligation de dénonciation s'inscrit dans cette optique.

D'ailleurs, il ne faut pas hésiter à contacter le comité consultatif en déontologie de l'Ordre, dont le mandat est de répondre aux questions des urbanistes dans l'appréciation de toute situation

pouvant donner lieu à une action ou à une omission contraires à l'éthique ou à la déontologie. Enfin, *en cas de doute, et afin notamment de faire en sorte de réaliser l'accomplissement de l'objet de l'obligation de dénonciation, ne vaut-il pas mieux dénoncer plutôt que de s'abstenir de le faire*⁶ ?

Ce principe de précaution est d'autant plus à considérer que l'obligation de dénoncer n'est pas tributaire de la gravité de la situation et que les pouvoirs d'enquête du syndic sont importants. Ce dernier a toute la latitude nécessaire pour bien évaluer les faits et prendre la bonne décision, à savoir de porter plainte ou non.

En conclusion, rappelons que le professionnel qui dénonce de bonne foi un confrère ou une consœur jouit d'une immunité contre les poursuites. Il est également protégé contre toutes représailles par les articles 122, 188.2.2 et 193.1 du Code des professions. ☀️

MARISOL MIRÓ est avocate chez Mise en ordre.

⁵ Montbriand, p. 240 et suivantes.

⁶ Montbriand, p. 224.

Le territoire se transforme, les pratiques doivent évoluer.

Afin d'assurer l'intégrité de son réseau gazier, de garantir la sécurité de tous ainsi que de la fiabilité d'approvisionnement en gaz naturel, voici le **Guide des bonnes pratiques en aménagement du territoire d'Énergir**.

energir

Consulter le guide





L'imaginaire des territoires, reflet de nos sociétés

PAR FANNIE ALLARD-RICHARD | SYLVIE BARRIAULT | MARION DEMARE | JOËLLE GENDRON |
ALEX MORRIER | PAUL RACETTE DORION, URBANISTES

Le comité du dossier de la revue *Urbanité* souhaite vous emmener ailleurs et ouvrir les réflexions sur l'imaginaire des territoires. Ce numéro est l'occasion d'aborder les dimensions ludiques et magiques de la pratique, mais il oblige également à s'autocritiquer en tant qu'urbanistes et aménagistes.

Tel est en effet le propos d'Émilie-Jade Bigelow et d'Angeline Charron, qui ouvrent le dossier sur les représentations de la ville dystopique dans le cinéma. Pour leur part, Gérard Beaudet et Pascale Bédard ajoutent leur sensibilité en signant chacun un article faisant respectivement un portrait de la ville (ou de la banlieue) dans la littérature romanesque et dans le cinéma québécois. Pour clore la première partie ayant trait à l'imaginaire des territoires à travers **la littérature et le cinéma**, une touche rafraîchissante est apportée par le texte de Jimmy Leiser portant sur la bande dessinée. Il y traite de la ville, mais aussi de l'architecture et de la rurbanisation en invitant le lecteur dans trois univers distincts.

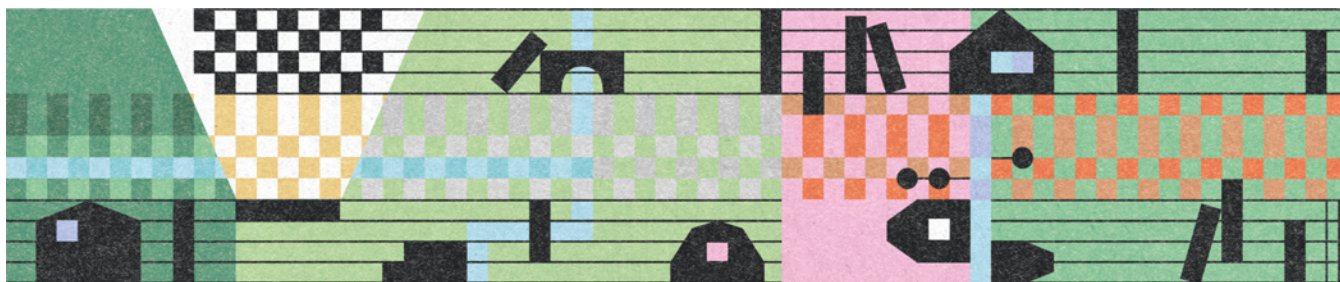
En deuxième partie, nous présentons l'imaginaire des territoires à travers **les utopies**. Gérard Beaudet y signe un second article dans lequel il relève minutieusement différents cas de figure.

Finalement, la troisième partie s'attarde à l'imaginaire des territoires à travers **les représentations mentales du quotidien** avec un texte sur le paysage signé Geneviève Brisson et un autre sur l'imaginaire autochtone, de Madeleine Vollant Ollivier, Jill Ann Lance et Kiana Côté. Mathilde Falguyret nous offre un regard personnel sur la ville avec un récit qui témoigne de l'influence de certaines œuvres sur sa perception de son milieu de vie. L'imaginaire s'inscrit comme un outil pour comprendre la ville et mieux la reconstruire.

Ce numéro se distingue également par la collaboration avec l'illustratrice Camille Monette-Dubeau. À travers ses illustrations, elle offre une autre dimension au propos tout en le rattachant au contenu du dossier.

Voilà toute la force et la pertinence de la mise en scène proposée par nos collaboratrices et collaborateurs.

Bonne lecture ! 🌻



Pourquoi la ville du futur ne fait-elle pas rêver ?

PAR ÉMILIE-JADE BIGELOW, URBANISTE, ET ANGELINE CHARRON

La représentation négative des villes du futur dans la fiction dystopique met en lumière la différence de perception de la vision de l'avenir des villes entre les professionnels en aménagement et le grand public. Pourquoi les œuvres dystopiques insistent-elles sur le potentiel destructeur et contrôlant des villes plutôt que sur les impacts positifs des espaces urbains ?

Dans la littérature et le cinéma, la ville de demain suscite plus la crainte que l'inspiration, et elle aborde des enjeux actuels : ségrégation sociale, hypercontrôle, perte d'identité, destruction de l'environnement. Loin de servir de simple décor, la ville y est souvent mise en valeur comme un élément central du récit.

Qu'est-ce qu'une œuvre dystopique ?

Par définition, la dystopie se situe à l'opposé de l'utopie. La plus ancienne utilisation recensée de ce terme revient à John Stuart Mill dans un discours parlementaire prononcé en mars 1868, critiquant la politique foncière du gouvernement britannique en Irlande. Il y souligne que ces politiques étaient non seulement irréalistes, mais aussi nuisibles¹. Le terme a depuis été repris pour décrire les œuvres de fiction dépeignant des mondes alternatifs dans lesquels des sociétés autoritaires contrôlent leurs citoyens.

Les œuvres de fiction dystopiques ont trouvé un terreau fertile dans les grands



CAPTURE D'ÉCRAN DU FILM METROPOLIS (1927) RÉALISÉ PAR FRITZ LANG. DOMAINE PUBLIC.

La ville mécanisée : une architecture imposante qui illustre la hiérarchisation et la domination technologique dans la société de Metropolis.

événements du 20^e siècle, tels que les guerres mondiales, l'essor du monde industriel et les débuts de la mondialisation. Naissent alors les œuvres cultes de ce genre, comme *Nous autres* (Yevgeni Zamiatin, 1921) et *Le meilleur des mondes* (Aldous Huxley, 1932), explorant

notamment les thèmes de l'omniprésence des technologies, des régimes totalitaires et de l'eugénisme. Ces romans ont été des précurseurs à ce qui est l'œuvre dystopique la plus vendue à travers le monde : *1984* (George Orwell, 1949)².

¹ Mill, J. (1850). *The Collected Works of John Stuart Mill, Volume XXVIII – Public and Parliamentary Speeches Part I*. University of Toronto Press.

² Pospíšil, J. (2016). *The Historical Development of Dystopian Literature* [Thèse, Université Palacký], pp.14-21. theses.cz/id/dlhyhf/Dystopia_Pospisil.pdf

Les œuvres dystopiques dépeignent des futurs souvent sombres où les sociétés humaines subissent la répression, la perte de leur humanité et l'aliénation. Par nature, la dystopie met en lumière ce qui advient lorsque des systèmes de contrôle absolu, des inégalités profondes ou une exploitation excessive des ressources environnementales atteignent leur apogée. Les villes sont souvent le théâtre des récits dystopiques.

Espace de ségrégation

Les œuvres dystopiques nous plongent dans des représentations urbaines où l'inégalité est non seulement palpable, mais également institutionnalisée. Dans *Hunger Games* (Suzanne Collins, 2008), le Capitole, district urbain se caractérisant par la présence d'une métropole, incarne la domination absolue et l'opulence, en contraste saisissant avec les districts opprimés. Cette segmentation spatiale et sociale est une métaphore puissante de la ségrégation contemporaine qui découle de l'urbanisation effrénée et des dynamiques de gentrification observées dans de nombreuses métropoles.

Dans une dystopie, la ville est régulièrement un lieu oppressif pour les groupes marginalisés, notamment les femmes. Dans plusieurs œuvres, l'espace urbain symbolise et spatialise la répression et le contrôle du corps féminin, notamment dans *La servante écarlate* (Margaret Atwood, 1985), *La seule chose qui intéresse tout le monde* (François Blais, 2021) et *Le passeur* (Lois Lowry, 1993). Dans ces œuvres, les femmes sont absentes de certains espaces publics et leurs déplacements sont contrôlés. Cette représentation de la ville comme lieu de privation des droits des femmes souligne la façon dont l'organisation spatiale peut être utilisée pour restreindre et dominer.

Les récits dystopiques nous rappellent que la ville peut devenir un outil de reproduction et de renforcement des inégalités. La mise en scène dans le film *Metropolis* (Fritz Lang, 1927), avec ses travailleurs confinés dans des souterrains insalubres pendant que l'élite dirigeante profite du



CAPTURE D'ÉCRAN DU FILM METROPOLIS (1927), RÉALISÉ PAR FRITZ LANG. DOMAINE PUBLIC.

Les travailleurs sous terre : une allégorie visuelle de l'aliénation dans une société urbaine dystopique.

confort et de la lumière en surface, incarne entre autres l'échec de l'urbanisme à concevoir un espace commun équitable.

Déconnexion de l'environnement naturel

Les villes dystopiques sont souvent représentées comme des lieux où la nature a été sacrifiée au profit de la croissance urbaine. Cette fracture entre les milieux urbains et naturels peut être parfois la cause de la dystopie, comme dans *Cadavre exquis* (Agustina Bazterrica, 2017), où des maladies animales creusent un fossé entre ville et campagne. Elle peut

aussi en être la conséquence, comme dans le film *Soleil vert* (Richard Fleischer, 1973), où les protagonistes errent dans un cadre entièrement urbanisé, envahi de brouillard et de pollution, duquel la nature est absente. Dans les deux cas, cette fracture crée un déséquilibre dans l'équilibre de la société qui finit par dévorer littéralement ses propres membres, d'où la réplique culte du film : « *Soylent Green is people!* »

Cette vision de la ville déconnectée de l'environnement naturel est souvent décriée lorsqu'on tente de densifier nos milieux de vie. Nous l'avons vu récemment, alors que le concept de la « ville des 15 minutes » a été vivement critiqué car incompris par une partie de la population⁴. Au-delà de la simple déconnexion avec l'environnement naturel, les œuvres dystopiques soulèvent des interrogations sur la capacité des villes à relever les défis de durabilité et de résilience. Lorsque la ville est représentée comme un espace entièrement urbain et coupé des milieux naturels, c'est souvent la viabilité même de ce modèle urbain qui est remise en question. Ces récits invitent donc à réfléchir aux moyens de concevoir des villes durables, plus en harmonie avec leurs écosystèmes et capables de s'adapter aux transformations environnementales et sociales.

Cette vision de la ville déconnectée de l'environnement naturel est souvent décriée lorsqu'on tente de densifier nos milieux de vie.

³ Cette réplique est traduite dans la version francophone par : « Le Soleil vert, c'est de la chair humaine ! »

⁴ De Rosa, N. (22 février 2023). Non, les « villes 15 minutes » ne limiteront pas la liberté de mouvement. Radio-Canada. ici.radio-canada.ca/nouvelle/1958245/ville-cite-city-15-minutes-desinformation-complot-tiktok-quebec



ÉMILIE-JADE BIGELOW ET ANGELINE CHARRON

Surveillance totale et disparition de l'espace public

Là où les livres brûlent et les idées s'éteignent

État policier et drogues contrôlant la vérité

Révolte individuelle pour la liberté dans une mégapole oppressive

Uniformité architecturale et dissolution de l'individu

Contrôle des territoires et stratification sociale

Société déshumanisée face à la crise alimentaire

Société de consommation, et manipulation génétique

Patriarcat, oppression et ségrégation des espaces

Monde aseptisé sans émotions, suppression des choix

Satires des dérives de la société moderne

Suggestions de lectures dystopiques pour urbanistes avertis.

Hypercontrôle et disparition des espaces publics

La technologie omniprésente dans les récits dystopiques transforme la ville en une prison à ciel ouvert. Dans *1984*, chaque coin de rue est surveillé, chaque parole est épiée et les libertés individuelles sont supprimées. De façon similaire, dans *Fahrenheit 451* (Ray Bradbury, 1955), l'architecture est mise au profit des technologies de contrôle visant à limiter la dissidence des populations. Les espaces publics disparaissent au profit d'espaces hypercontrôlés.

Leur disparition dans ces récits montre que la perte des espaces de rencontre et d'échange nuit à la vie communautaire et à l'identité collective. La ville dystopique est souvent représentée comme un labyrinthe démesuré, où l'humain se perd dans l'immensité des infrastructures. Le film *Blade Runner* (Ridley Scott, 1982) est l'exemple emblématique de cette vision, avec ses néons, ses publicités géantes, ses gratte-ciel infinis et ses foules anonymes. *Le Cinquième Élément* (Luc Besson, 1997) offre également une version exubérante de la mégapole futuriste, montrant

un environnement chaotique et oppressant, dans lequel il est facile de se perdre.

Dans la culture populaire, que ce soit au cinéma, dans la littérature ou même à la télévision, les villes sont souvent le lieu de tous les maux. Néanmoins, la dystopie nous offre un regard pertinent sur nos milieux de vie, un miroir sur un possible avenir des espaces. L'étude de ces œuvres est plus qu'un divertissement; c'est une invitation à explorer des modèles alternatifs d'organisation spatiale et à repenser la ville comme un projet durable, collectif et inclusif. Les dystopies, en exposant les limites et les dangers de nos choix actuels, nous invitent à anticiper et à prévenir les dérives possibles. Ces dérives peuvent nous sembler loin, mais une lecture attentive de *1984* ou encore un visionnement des épisodes de la série d'anticipation *Black Mirror*, produite par Netflix (2011-), nous rappellent qu'elles ne sont pas si improbables et que l'avenir se construit dans le présent. 🌟

ÉMILIE-JADE BIGELOW est urbaniste. Diplômée de l'UQAM, elle est conseillère chez BC2.

ANGELINE CHARRON est titulaire d'une licence en lettres modernes et d'un master en urbanisme. Elle est conseillère chez BC2.



Profitez d'économies exclusives sur vos assurances auto, habitation et entreprise



Optez pour un service hors pair et des tarifs exclusifs

lapersonnelle.com/ouq
1 888 476-8737

La Personnelle désigne La Personnelle, compagnie d'assurances. La marque La Personnelle^{MD} ainsi que les marques de commerce associées sont des marques de commerce de La Personnelle, compagnie d'assurances, employées sous licence. Certaines conditions, exclusions et limitations peuvent s'appliquer.



Ordre des Urbanistes du Québec



laPersonnelle

Assureur de groupe auto, habitation et entreprise

De mortier et de papier : villes et littérature

PAR GÉRARD BEAUDET, URBANISTE ÉMÉRITE

« Une ville qui n'est pas écrite n'existe pas », Jean-Paul Daoust, poète et romancier québécois.

Plusieurs villes sont de véritables terreaux de littérature. C'est le cas de Dublin, nommée ville créative de littérature de l'UNESCO en 2010. La capitale de l'Irlande peut s'enorgueillir d'avoir inspiré de nombreux auteurs, dont Jonathan Swift, James Joyce et Oscar Wilde, sans compter quatre lauréats du prix Nobel de littérature : William Butler Yeats (1923), George Bernard Shaw (1925), Samuel Beckett (1969) et Seamus Heaney (1995). Ville créative de littérature depuis 2017, la capitale nationale du Québec a également alimenté les écrits de nombreux auteurs, dont Chrystine Brouillet, Albert Camus, Willa Cather, Jacques Côté, Jacques Ferron, Anne Hébert, Louis Jolicœur, Sylvain Lelièvre, Roger Lemelin, Claire Martin, Herman Melville, Andrée A. Michaud, Pierre Morency, Gilles Pellerin, Jean-Jacques Pelletier, Jacques Poulin, San-Antonio, Henry David Thoreau, Stefan Zweig¹.

Publiée par Le Mercure de France, la collection Le goût de... propose depuis 2002 des anthologies littéraires consacrées à plusieurs dizaines de villes, dont Alger, Odessa, Paris, Prague, Los Angeles, Bucarest, Istanbul, Madrid, Buenos Aires, Bombay, Florence et Montréal. Un ouvrage de la collection, intitulé *Le chant des villes*, s'intéresse en outre aux cités dont l'évocation du nom suffit à susciter la rêverie, tandis qu'un autre est consacré aux villes imaginaires. Ces recueils de courts extraits de textes écrits à différentes époques par divers auteurs permettent de découvrir la variété et la richesse des ambiances urbaines propres à chacune de ces villes, réelles ou non.



Bonheur d'occasion, Librairie Beauchemin (1973). « Étroite de façade, la maison se présentait drôlement à la rue; de biais comme si elle eût voulu amortir tous les chocs qui l'ébranlaient. »

Un personnage à part entière

Ces quelques exemples témoignent de l'existence d'un lien étroit entre ville et littérature et d'une des principales modalités, avec le cinéma, de la création et de la transformation des imaginaires urbains. Les exemples précités montrent aussi que, si la ville campe de très nombreuses fictions littéraires², elle en est parfois un personnage à part entière. C'est le cas du Londres d'Edward Rutherford (*Londres : le roman* – 1997), du Lisbonne d'Eduardo Mendoza (*La ville des prodiges* – 2007), du Paris d'Émile Zola (*La Curée* – 1871, *Le ventre de Paris* – 1873, et *Au bonheur des dames* – 1883), du Coventry de Helen Humphreys (*Coventry* – 2010) et

du New York de Paul Auster (*La trilogie new-yorkaise* – 1987).

La portée de certaines œuvres peut être considérable. Dans *Notre-Dame de Paris* (1831), Victor Hugo recrée littérairement le Paris médiéval et contribue à la réhabilitation d'un Moyen Âge dénigré depuis la Renaissance. Avec *La Comédie humaine* (1829-1850), dont 47 des 88 titres ont pour cadre Paris, Honoré de Balzac propose un véritable *vade-mecum* de la capitale qu'il arpente en long et en large. Avec *Oliver Twist* (1838), *David Copperfield* (1850) et *Les temps difficiles* (*Hard times for these times* – 1854), Charles Dickens dépeint et dénonce, à l'instar des hygiénistes

¹ quebecurbain.qc.ca/2014/07/18/la-promenade-des-ecrivains

² La littérature invente parfois la ville dont elle se réclame, comme le montre Italo Calvino avec *Le città invisibili*, publié chez Einaudi en 1972.



DESSIN DE LANCELOT REPRODUIT DANS MAGASIN PITTORESQUE, T. XXX, JANVIER 1867 (DOMAINE PUBLIC)

Halles centrales de Paris. Zola y campe son roman *Le ventre de Paris*.

et des réformistes, les conditions de vie des populations ouvrières de l'Angleterre victorienne.

Ce faisant, Dickens et bon nombre d'autres romanciers du XIX^e siècle cherchent à rendre la ville intelligible. Une démarche qui trouvera, à compter du milieu du siècle, un écho dans le travail des pionniers de l'urbanisme, notamment à Paris³, dont les transformations sous Haussmann ne laissent pas les littéraires indifférents, comme le montrent les écrits de Verne, Hugo et Zola⁴.

Longtemps, les rares incursions de la littérature québécoise dans le monde urbain évoquaient la déchéance et la perte de l'âme.

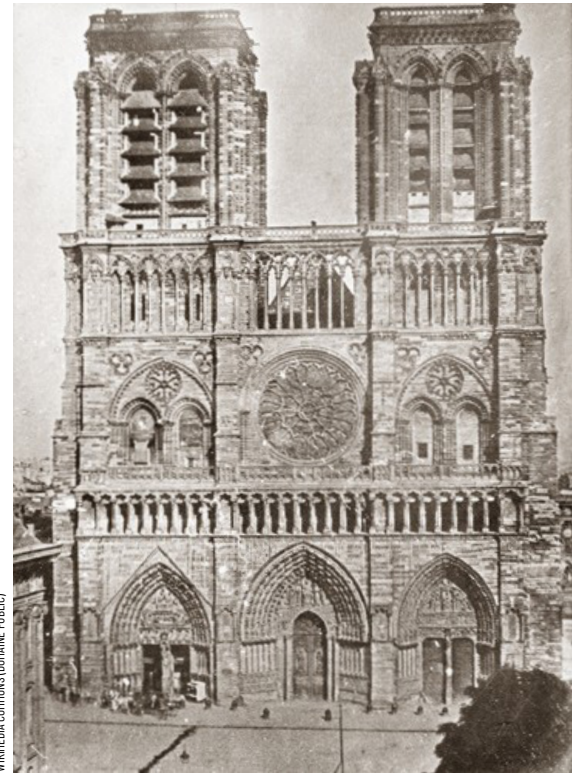
Le Québec : du terroir-refuge à l'urbanité assumée

Au Québec, rien de tel. La ville, et en particulier Montréal, y a longtemps eu mauvaise presse chez les élites conservatrices laïques et cléricales. Alors que la littérature du terroir proposait presque invariablement une vision idyllique des campagnes⁵, les quelques rares incursions dans le monde urbain évoquaient plutôt la déchéance et la perte de l'âme⁶. Respectivement campés dans une ville des Bois-Francs, dans un des Petits Canada de la Nouvelle-Angleterre et dans la métropole canadienne, *Jean Rivard, économiste* (Antoine Gérin-Lajoie, 1864), *Jeanne la fileuse* (Honoré Beaugrand, 1878) et *Le débutant* (Alfred Bessette, 1914) font figure d'exception. Il en sera de même dans les années 1920 et 1930. La ville, dans sa matérialité et sa spécificité, y occupait toujours une place négligeable.

Publié en 1938, un peu moins de vingt ans après que la population du Québec est devenue majoritairement urbaine, *Trente arpents* de Ringuet rend en revanche compte d'une inévitable mutation socio-spatiale dont témoigneront, dans la décennie suivante, Robert Choquette (*Les Velder* – 1941), Roger Lemelin (*Au pied de la pente douce* – 1944), Geneviève de

La Tour Fondue (*Monsieur Bigras* – 1944), Gabrielle Roy (*Bonheur d'occasion* – 1945), Hugh MacLennan, (*Two solitudes* – 1945, *Deux solitudes* – 1963) et Ringuet (*Le poids du jour* – 1949). Jouissant d'une grande notoriété, *Au pied de la pente douce* et *Bonheur d'occasion* « sonnent, dans l'imaginaire collectif, le glas de la littérature du terroir et marquent l'entrée du genre romanesque dans la modernité⁷ ».

Le déclin du roman du terroir et la place désormais prise par la ville et l'urbanité dans la société québécoise se confirment à compter de la fin des années 1960, comme le montreront, entre autres, les œuvres de Victor-Lévy Beaulieu (*Race de monde* – 1968), de Jacques Ferron (*Le ciel de Québec* – 1969), de Claude Jasmin (*La petite patrie* – 1972, et *Pointe-Calumet boogie-woogie* – 1973), de Michel Tremblay



WIKIMEDIA COMMONS (DOMAINE PUBLIC)

Dans Notre-Dame de Paris, Victor Hugo fait de la célèbre cathédrale et du Paris médiéval, magistralement reconstitué, deux personnages centraux du roman. Notre-Dame de Paris en 1840, avant la restauration de Viollet-Le-Duc, daguerréotype de Noël Paymal Lerebours.

3 Raynaud, M. M. (2011). À nous deux... la ville, ou comment au XIX^e siècle le roman et l'urbanisme s'inventent réciproquement. *Urbanisme*, vol. 379, 39-41.

4 Bouliane, C. (2009). *Décambres de l'avenir et projets rudéraux : les métamorphoses de Paris chez Verne, Hugo et Zola* [Mémoire de maîtrise, Université de Montréal].

5 Saint-Jacques, D., & des Rivières, M.-J. (2011). *L'heure des vaches et autres récits du terroir*. Nota bene.

6 Saint-Jacques, D., & des Rivières, M.-J. (2014). *Chercher fortune à Montréal*. Nota bene.

7 Décarie, D. (2016). L'évolution du roman urbain (1934-1945) : du roman bourgeois au roman du peuple. *Voix et Images*, 41(2), 21-33.

Tout se passe comme si la banlieue subissait de nos jours le sort qui a été réservé à la ville au début du siècle dernier en littérature.



ARCHIVES DE LA VILLE DE QUÉBEC, COLLECTION (CINÉMATOGRAPHE DE LA VILLE DE QUÉBEC, CH-40083 - 40083366 (DOMAINE PUBLIC))

Dans *Au pied de la pente douce*, publié en 1944, Roger Lemelin donne vie au quartier de son enfance.

(*Les chroniques du Plateau* – 1978-1997), d'Yves Beauchemin (*Le matou* – 1981, *Juliette Pomerleau* – 1989) et de Régine Robin (*La Québécoise* – 1983)⁸.

Plusieurs anthologies et ouvrages spécialisés témoignent de la richesse et de la diversité de cet imaginaire urbain dominé par Montréal⁹. Or, le moins que l'on puisse dire, c'est que la banlieue peine à trouver sa place dans l'univers des littéraires. Gilles Archambault (*La vie à trois* – 1965), Jacques Ferron (*L'amé-lanchier* et *Le salut de l'Irlande* – 1970), Michael Delisle (*Dée* – 2007), Lise Tremblay (*La sœur de Judith* – 2007) et Pierre Yergeau (*Banlieue* – 2012) sont du – faible – nombre de ceux qui s'y sont frottés et qui, en outre, l'ont représentée sous un jour plutôt défavorable. Tout se passe comme si la banlieue subissait de nos jours le sort qui a été réservé à la ville au début du siècle dernier, et ce, en dépit, paradoxalement, de la place

qu'elle occupe tant spatialement que dans nos imaginaires consuméristes.

En conclusion, l'imaginaire urbain est désormais bien ancré dans la littérature québécoise. Et pourtant... En 2017, le ministère de la Culture et des Communications publiait *Territoire hérité, habité, légué : l'aménagement culturel du territoire*. Assez étonnamment, aucune référence n'y est faite à l'imaginaire territorial et aux sources de sa construction, notamment littéraires. Faut-il y voir une des causes de notre rapport trouble, parce que trop exclusivement utilitaire, à l'espace¹⁰ ? 🌻

GÉRARD BEAUDET est urbaniste émérite et professeur titulaire à l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage de l'Université de Montréal. Il a récemment publié chez MultiMondes *Un Québec urbain en mutation*.

⁸ Du côté anglophone, on peut citer les romans de Mordecai Richler : *The apprenticeship of Duddy Kravitz* (1959) et *The Street* (1969).

⁹ Scully, R.-G. (éd.). (1979). *Morceaux du grand Montréal*. Le Noroît; LaRue, M., en collaboration avec Chassay, J.-F. (1989). *Promenades littéraires dans Montréal*. Québec Amérique; Marcotte, G., & Nepveu P. (dir.). (1992). *Montréal imaginaire : ville et littérature*. Fides; Fréchette, N. (1992). *Montréal en prose*. L'Hexagone; Pellerin, G. (1995). *Québec : des écrivains dans la ville*. L'instant même; Marcotte, G. (1997). *Écrire à Montréal*. Boréal; Grzybowska, A. (2010). *Ville littéraire : parcours québécois dans l'imaginaire urbain*. ERPI.

¹⁰ Beaudet, G. (2013). *Le printemps étudiant : la relation trouble des Québécois à l'histoire, à l'éducation et au territoire*. Nota bene; Voyer, M.-H. (2021). *L'habitude des ruines : le sacre de l'oubli et de la laideur au Québec*. Lux Éditeur; Nepveu, P. (2022). *Géographie du pays proche*. Boréal.



**ENSEMBLE,
EXPLORONS LES POSSIBILITÉS.**

• INGÉNIEURIE • ENVIRONNEMENT • LABORATOIRE

exp.com

EXP c'est aussi

URBANISME ET ARCHITECTURE DE PAYSAGE

- Aménagement urbain
- Infrastructures vertes
- Aménagement à faible impact écologique
- Planification stratégique
- Design urbain
- Plans directeurs
- Développement immobilier
- Réglementation
- Revitalisation urbaine

Le contrepoint de l'espace tangible

PAR PASCALE BÉDARD

Les lieux accueillent nos promenades, nos habitats et nos pratiques. Ils se déploient aussi dans le monde intangible du souvenir, de l'expectative et de la sensibilité. Si l'espace forme bien le réceptacle objectif et matériel de nos vies, il n'en est pas moins participant de notre imaginaire, individuel et privé, mais aussi culturel et social. La sociologue Andrée Fortin, décédée en 2022, s'est intéressée à la place de la ville et de la banlieue dans le cinéma québécois. Ce texte propose une synthèse de sa réflexion.

La ville est un espace physique, mais aussi un espace symbolique. Peuplée d'entités immatérielles, la ville ne se déploie pas seulement le long de ses rues : elle se délie aussi dans le monde des représentations. Chaque promeneur, citoyen, touriste ou voyageur s'en fabrique une *impression*. Ville ouverte, ville-dortoir, vieille ville, ville en friche, ville en revitalisation, etc., le lexique de la sensation urbaine évoque plus qu'il ne décrit, appelle les images et les récits, plus que les plans et les itinéraires.

Quelles histoires racontent la ville ? Il était une fois le passé, mais il sera une fois le futur. Ainsi, le présent et le concret ne sont jamais seuls en scène. Sur les bâtiments, les traces laissent paraître des usages du passé, comme les portes cochères de mon quartier. Les constructions neuves parlent plutôt de l'avenir, avec plus ou moins d'éloquence.

Les sensations quotidiennes nourries par l'espace habité, d'intensité variable, ne sont pourtant pas la sécrétion des matériaux eux-mêmes, mais plutôt l'émanation de cet inévitable contrepoint du tangible, fait de souvenirs, de savoirs, de présuppositions et d'espoirs : l'imaginaire. Celui-ci se déploie à partir de l'imagination, mais partage néanmoins, comme le dit Clément Rosset citant Shakespeare, « l'étoffe du réel¹ ».

S'appuyer sur une définition

Le philosophe propose une définition de l'imagination qui la distingue de la mémoire et de la fantasmagorie, suggérant que le contraire du réel, ce n'est pas l'imaginaire, mais l'illusoire. À la différence, l'imagination offre un certain accès au réel, à un réel qui n'est *pas encore là*, et ne sera peut-être jamais, car libéré de la nécessité d'apparaître. La mémoire fait revenir dans l'ici et maintenant un réel qui s'est éloigné dans le temps, à la manière des vieilles pierres qui, toutes contemporaines

de nos trajectoires quotidiennes, ne manquent pas de remettre en perspective la brièveté de notre époque. L'imagination, elle, s'émancipe de la pulsion de conservation et voit des potentialités : la lumière qui pourrait entrer là, la verdure qui pourrait pousser ici; une « certaine présence de ce qui est absent² ».

Son rôle actif dans l'urbanisme est ainsi évident et fondamental : elle nourrit l'invention. Le rôle de l'imaginaire, en tant que dimension du réel, est plus délicat. En effet, il se fabrique et se reproduit à travers une multitude d'objets : œuvres,

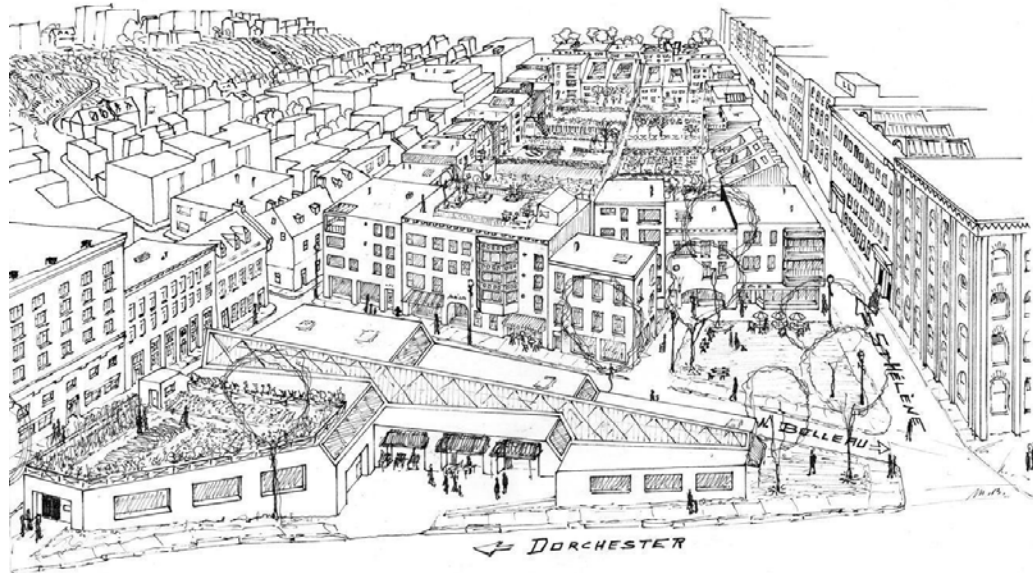


Illustration par Marc Boutin d'un aménagement souhaitable pour l'îlot Dorchester, à Québec. Ce lieu est actuellement convoité par un promoteur souhaitant y construire un bâtiment de 60 étages dérogeant aux règlements d'urbanisme de la Ville de Québec.

1 [...] pour reprendre une expression de Shakespeare dans *La Tempête* (« Nous sommes faits de la même étoffe que les songes »), la perception du réel et la représentation imaginaire sont taillées dans la même toile. Clément Rosset. (2006). *Fastasmagories suivi de Le réel, l'imaginaire et l'illusoire*. Minuit, p. 105.

2 *Ibid.*, p. 88.

produits culturels, médias, récits, etc. Sur le plan collectif, l'imaginaire social, toujours multiple mais néanmoins partagé, peut devenir un enjeu du travail urbanistique, ou du moins l'une de ses préoccupations. Les urbanistes et les architectes le savent : créer un espace, c'est produire du réel, celui dont on voudra, idéalement, demeurer résident... Or, la matière de l'imaginaire est fuyante, elle n'appartient à personne en propre et se laisse bien mal contrôler. « Notre époque détermine chaque jour son propre style. Nos yeux, malheureusement, ne peuvent pas encore discerner cela », disait Le Corbusier.

Réconcilier les notions

Comme le suggèrent les usages sociologiques de la notion d'imaginaire, il n'y a pas lieu d'opposer la rationalité et l'imagination, le rationnel et l'imaginaire. Deux modes d'accès au monde, qui ne font que se nourrir l'un l'autre. L'étude des imaginaires, de ce qui se trame dans la trame (la doublure) de notre rapport au monde concret peut en dire long sur nos représentations des phénomènes : où sommes-nous mal à l'aise ou inquiets, quels types de circulation favorisent la rencontre ou, au contraire, l'isolement ? Qu'est-ce qu'un espace « paisible », qu'est-ce que le « sale », le « propre » et le « bon état » ?

Ces caractéristiques du monde concret ne sont-elles donc que des constructions, des illusions ? Non : si elles dépendent assurément de l'accumulation personnelle et collective d'apprentissages, de vécu et de jugements de valeur, elles ne sont pas nécessairement fausses et trompeuses, car elles constituent la « vérité » de notre expérience, sur laquelle nous prenons appui à chaque instant, à chaque bifurcation. C'est là tout l'enjeu politique des imaginaires, car ils construisent aussi la réalité partagée. C'est ainsi que la dimension imaginaire de la ville, ce qu'elle fait naître comme impressions et représentations, ne saurait être négligée



Arrêt sur image. 2023. Pascale Bédard et Blaise Carrier-Chouinard (réalisateurs). « Sans titre » (psychogéographie du campus de l'Université Laval : le rêve moderniste de l'architecture brutaliste) [Film. 170 minutes] Présenté publiquement dans le cadre de l'exposition Brutalismes parallèles (Péio Éliceiry, commissaire). L'œil de poisson, VU, Engramme et Ville de Québec. Du 28 juillet au 25 août 2023.

par celles et ceux qui conçoivent les plans et les aménagements des espaces collectifs.

Analyser 45 ans de cinéma

Dans un ouvrage paru en 2015, Andrée Fortin a levé le voile sur les imaginaires sociaux des espaces de vie québécois³. À partir de l'étude d'un vaste corpus du cinéma québécois (250 films réalisés entre 1965 et 2010), la sociologue révèle ce que disent les images cinématographiques de la ville, de la campagne et de la banlieue. D'après ces analyses, le cinéma québécois laisse percevoir des imaginaires contrastés de ces trois types d'espaces habités québécois, et en transformation dans l'histoire.

Elle en conclut à la « centralité de la banlieue », formule paradoxale, particulièrement bien ajustée à l'ambivalence du phénomène à l'étude : l'habitat, dans le Québec d'aujourd'hui, c'est souvent la banlieue⁴, avec ses maisons unifamiliales et ses petits terrains, symboles d'une réussite sociale à la fois ordinaire et confortable. « Si les Québécois se sont longtemps perçus comme ruraux même s'ils vivaient majoritairement dans les villes depuis les années 1920, et s'ils n'ont eu l'impression d'arriver en ville que dans les années 1940 quand des romans de

Gabrielle Roy ou Roger Lemelin leur ont fait prendre conscience de leur urbanité, désormais c'est de banlieue que parle le cinéma. [...] L'entrecroisement des récits et des mémoires individuelles permet l'émergence d'une nouvelle mémoire collective, et d'une nouvelle représentation sociale où la banlieue est devenue l'espace de vie « normal », tant des adultes que des enfants⁵ ».

Fabriquer le collectif

En lectrice de Castoriadis, Andrée Fortin conçoit l'imaginaire comme une force qui, sans contraindre directement, contribue à produire et reproduire le sentiment « d'être » d'une société, les aspirations collectives et les institutions qui régulent la vie sociale. « L'institution imaginaire de la société » (1975) n'est autre que ce processus de fabrication diffus et d'administration sensible de la vie en commun : « [les] problèmes réels ne peuvent être problèmes, ne se constituent comme ces problèmes-ci que telle époque ou telle société se donne comme tâche de résoudre, qu'en fonction d'un imaginaire central de l'époque ou de la société considérée⁶. »

Selon Andrée Fortin, « [l']art en général, et le cinéma en particulier, reflète des imaginaires, mais contribue également

3 Fortin, A. (2015). *Imaginaire de l'espace dans le cinéma québécois*. Presses de l'Université Laval.

4 Després, C., Fortin, A., Vachon, G., & Bachiri, N. (2011). *La banlieue s'étale*. Éditions Nota bene; Gordon, D. L., & Janzen, M. (2013). « Suburban nation? Estimating the size of Canada's suburban population ». *Journal of Architectural and Planning Research*, 197-220.

5 Fortin, A. (2013). « Un nouveau récit collectif dans le cinéma québécois : la centralité de la banlieue ». *Sociologie et sociétés*, 45(2), 129-150.

6 Cornelius Castoriadis. (1975). *L'institution imaginaire de la société*. Seuil, 187.

« [l]’art en général, et le cinéma en particulier, reflète des imaginaires, mais contribue également à en façonner des nouveaux ». — Andrée Fortin

à en façonner des nouveaux⁷ ». Les objets et formes artistiques, comme le cinéma, contribuent à la formation et à l’entretien des imaginaires de l’espace. Mais les villes, les territoires construits eux-mêmes, dans l’éventail d’expériences sensibles qu’ils proposent, façonnent aussi leur « doublure » immatérielle, tissée dans l’étoffe du réel, mais en décalage avec lui, faite de représentations toujours à la fois individualisées et immergées dans une multitude d’assemblages plus ou moins collectifs.

Nos villes, banlieues et campagnes se caractérisent par l’enchevêtrement d’époques architecturales, de styles et d’usages variés. Le rôle des imaginaires semble ainsi primordial, pour soutenir la mémoire collective tout en jetant des ponts vers des futurs désirables, peut-être réconciliés avec les rythmes des écosystèmes. Dans cet esprit, l’étude des imaginaires sociaux peut nous apprendre à lire, à voir et à écouter ce que nous nous murmurons sur nous-mêmes sans nécessairement nous entendre. Au moment de concevoir de nouveaux

espaces de vie, cette doublure du réel, même fuyante, mérite la plus grande attention. ☀️

PASCALÉ BÉDARD est professeure en sociologie des arts et de la culture à l’Université Laval, à Québec. Ses activités de recherche et d’enseignement s’inscrivent dans une réflexion générale autour de la signification sociale de la culture aujourd’hui : pratiques culturelles, sens et valeurs accordés aux dimensions culturelles de la vie sociale, spatialité de celle-ci dans la ville et transformation de la figure de l’artiste dans le capitalisme avancé.

7 Fortin, 2013, *op. cit.*, p. 130.

àVélo

Service de vélopartage à assistance électrique

Plusieurs stations localisées dans la ville de Québec

Disponible sur:

L'OBTENIR SUR **Google Play**

Télécharger dans **l'App Store**

Service àVélo  avelo.qc  www.aveloquebec.ca

Trois portes imaginaires

PAR JIMMY LEISER

Des affinités profondes lient la bande dessinée et les villes, qu'elles soient imaginées ou existantes. Les villes, avec leur architecture, leurs habitant.e.s, leurs histoires sont des microcosmes complexes qui offrent une infinité de possibilités narratives et graphiques. Exploration à travers trois ouvrages emblématiques – *Little Nemo in Slumberland*, *Les Rigoles* et *Bâillements de l'après-midi*.

Les ramifications de ces possibilités sont, par essence, infinies : futuristes, oniriques, fantastiques ou fantasmées. L'urbanisme du quotidien, du banal, peut mener vers des mondes imaginaires en y injectant des éléments de fiction; les dessous cachés de la ville peuvent être dévoilés, la société critiquée et des atmosphères uniques ainsi créées.

La bande dessinée juxtapose volontairement des images picturales fixes en séquences¹, construisant ainsi une narration progressive. La séquence permet aussi de révéler les éléments divergeant petit à petit de la réalité, et de créer une tension entre le réel et l'imaginaire. La bande dessinée offre une grande liberté créative aux auteur.trice.s, qui ont la capacité d'inventer des univers visuels complexes et originaux, aux moyens quasi illimités, contrairement au cinéma en images réelles ou animées. Les images fixes et séquentielles de ce médium offrent un terrain de jeu idéal pour explorer univers oniriques et phénomènes étranges, de manière plus directe que la littérature.

Trois ouvrages issus de cultures et de continents différents qui ont érigé le médium au rang de 9^e art – les États-Unis, l'Europe et le Japon – illustrent le propos et entrouvrent des portes vers des univers urbains qui leur sont caractéristiques. Ces BD se concentrent sur des agglomérations à densité plus ou moins élevée : capitales, centres-villes ou quartiers. Autant dire que la sélection

est éminemment « subjective et non exhaustive² ».

Little Nemo in Slumberland – qui vient de l'univers des *comic strips*, à savoir quelques cases disposées horizontalement – a bouleversé la BD. Nous plongeant dans l'univers des villes nord-américaines de gratte-ciels, ce livre a ouvert la voie vers un genre de la BD porté sur l'expérimentation graphique étroitement liée à l'urbanité.

Les Rigoles nous propose une dérive nocturne dans laquelle se trouvent des caractéristiques urbaines communes à de nombreuses cités européennes. Cette œuvre s'éloigne de la BD traditionnelle et s'inscrit dans le courant de la BD expérimentale pour adultes qui explore les limites tant graphiques que narratives.

Bâillements de l'après-midi, manga moins connu que les deux précédemment choisis, illustre la vie d'un petit quartier japonais, loin de la capitale et de ses infrastructures gigantesques, et autorise de se perdre dans les petits plaisirs de la vie.

Little Nemo in Slumberland, la matrice d'un rêve urbain fantastique

« Petit Nemo au pays du sommeil », de Winsor McCay, a été publié de 1905 à 1914 dans l'édition dominicale du quotidien *New York Herald*, puis dans le *New York American*.

L'histoire suit les aventures de Little Nemo, jeune garçon qui voyage chaque nuit

dans le monde merveilleux de Slumberland à partir de son lit. Peuplé de créatures fantastiques, de paysages changeants et de villes aux architectures improbables, ce royaume du sommeil offre une réflexion intéressante sur l'urbanisme et la ville fantasmagorique.

À Slumberland, les villes sont des entités vivantes, en perpétuel changement. Les rues se transforment en rivières, les bâtiments s'étirent et se rétrécissent, et les paysages urbains se métamorphosent au gré des rêves de l'enfant. Cette fluidité architecturale et urbaine est une caractéristique marquante de l'œuvre, qui anticipe les expérimentations sur la ville idéale et la ville utopique qui marqueront le XX^e siècle.



1 Définition de la bande dessinée, d'après Scott McCloud (1985), *Comics and Sequential Art*, et (1993), *Understanding Comics*, Kitchen Sink Press.

2 Citation reprise de la *Série musicale*, émission radiophonique de Zoé Sfez sur France Musique.

Si Slumberland est un lieu de merveilles et de fantaisie, il est aussi traversé par des tensions et des contradictions. Les villes oniriques de McCay peuvent être lues comme une critique subtile de l'urbanisation galopante et de ses conséquences sur l'individu. Les paysages urbains extravagants et changeants peuvent être interprétés comme une métaphore de l'aliénation et de la perte de repères que peut ressentir l'homme moderne dans la ville.

En somme, *Little Nemo in Slumberland* est bien plus qu'une simple bande dessinée pour enfants. Ce livre interroge notre rapport à la ville et à l'urbanisme, tout en nous invitant à explorer les limites de notre imagination. Il est également à l'origine de tout un pan de la bande dessinée fantastique.

Pour poursuivre l'exploration sur la ville tentaculaire qui ouvre des portes à d'autres dimensions, voici quelques ouvrages supplémentaires :

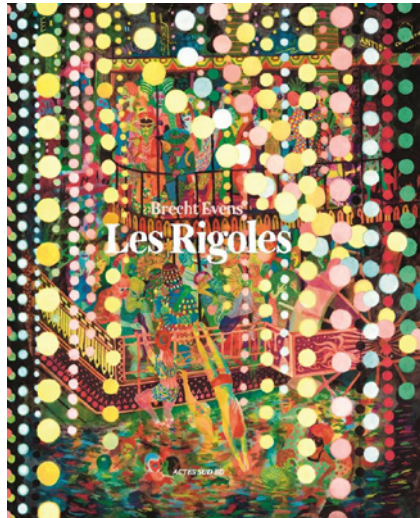
- Marc-Antoine Mathieu. (1990-). *Le cycle de Julius Corentin Acquefacques*. Delcourt.
- François Schuiten & Benoît Peeters. (1982-). *Le cycle des Cités obscures*. Casterman.
- Andreas. (1978-1993). *La série Rork*. Le Lombard.

Les Rigoles, une dérive nocturne onirique

Brecht Evens, auteur flamand, a reçu le Fauve – Prix spécial du jury au Festival international de la bande dessinée d'Angoulême pour *Les Rigoles*, livre publié chez Actes Sud en 2019.

Le temps d'une nuit sans lendemain, des personnages à la recherche d'émotions fortes et de rencontres inattendues se lancent dans une quête effrénée de plaisirs, prêts à tout pour échapper à la routine et à la morosité du quotidien.

Le dessin est une part essentielle de l'expérience de lecture. Le style de Brecht Evens, à la fois réaliste et onirique, crée une atmosphère particulière, entre rêve et réalité. Les conventions de la perspective et du réalisme sont



déjouées par la superposition et la multiplicité des angles de vue. Les couleurs, souvent sombres et saturées, accentuent le caractère nocturne de l'œuvre. Les lumières de la ville jouent un rôle essentiel dans l'atmosphère, en saturant les contrastes et en soulignant la particularité des lieux visités. Les planches qui composent les pages du livre sont composées comme des plans de film, aux cadrages, mouvements de caméra et transitions soignés.

Le nom de la ville ne sera jamais mentionné, bien que la traduction anglaise, *The City of Belgium* (et non Bruxelles ou Anvers) spécifie son origine. Par le mélange de styles architecturaux, de cultures et d'époques, cette cité est à la fois familière et étrange, offrant au lecteur un sentiment de décalage. Les espaces publics, bars et autres lieux de débauche, appellent à un imaginaire spécifiquement européen.

La ville est le personnage principal troublant de cette œuvre, un labyrinthe de lumières, de sons et de sensations, pulsant au rythme des désirs et des angoisses de ses habitants. Les lieux et personnages sont en perpétuelle mutation, à la recherche de quelque chose qu'ils ne savent pas nommer. Ce mouvement perpétuel donne à l'œuvre un rythme dynamique et entraîne le lecteur dans une véritable odyssée urbaine.

Les Rigoles ne proposent pas une cartographie précise de la ville, mais plutôt une exploration subjective de

ses recoins les plus secrets. Derrière la beauté des images se cache toutefois une critique sociale subtile. Par l'impossibilité d'assouvir ses désirs et d'exprimer ses malaises s'offre à notre lecture un lieu de solitude, de désillusion et de violence.

Pour poursuivre l'exploration de dérives urbaines spectaculaires menant à des situations fabuleuses, voici quelques ouvrages supplémentaires :

- Frederik Peeters. (2019). *Saccage*. Atrabile.
- Ricardo Barreiro & Eduardo Risso. (1992). *Parque Chas*. Glénat.
- Léa Murawiec. (2021). *Le grand vide*. Éditions 2024.

Bâillements de l'après-midi, la magie de la banalité

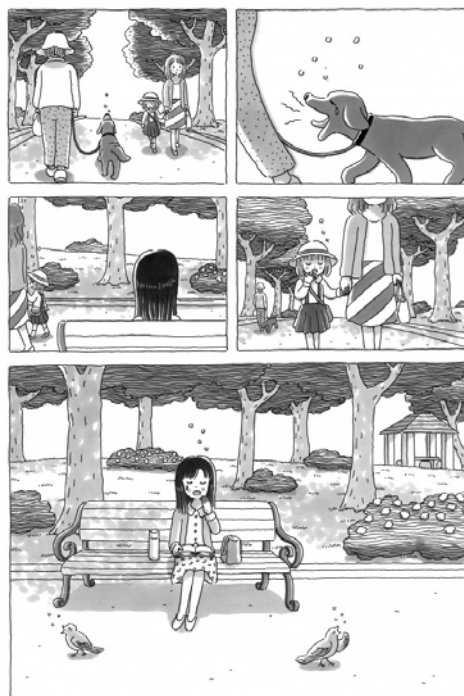
Shin'ya Komatsu, mangaka japonais, a reçu le Fauve – Prix spécial du jury au Festival international de la bande dessinée d'Angoulême pour son ouvrage, édité chez Imho, en 2023.

La série suit Awako, une jeune fille qui déambule dans une petite ville ou dans un quartier loin d'un centre-ville. La vie y est tranquille, son atmosphère paisible, chaque jour marqué par des rencontres surprenantes et des instants de magie discrète. On se croirait dans un conte idyllique pour enfants.

Le manga est structuré autour des quatre saisons, chaque partie offrant des histoires courtes qui capturent la beauté des petits moments de la vie, comme des promenades avec un chat espiègle, un petit nuage qui pleut l'accompagnant, un livre dont les mots s'échappent au gré du vent, un œuf de compagnie, ou des rencontres inattendues et surprenantes.

Chaque case est une invitation à s'arrêter et à savourer la douceur des scènes quotidiennes, souvent dessinées avec une délicatesse qui rappelle l'aquarelle. Les saynètes sont riches en émotions et en surprises, brisant parfois les conventions narratives pour mieux toucher le lectorat.

Le manga combine deux codes : le « josei » – qui s'adresse à un public



007



009

féminin adulte et se distingue par son style doux et poétique –, et celui du type « art de la vie » – qui s'adresse à un public adulte et place l'emphase sur la vie quotidienne de ses personnages, sans élément perturbateur dramatique ou aventure épique à la clé. Nous nous rapprochons de certaines œuvres de Hayao Miyazaki telles que *Mon voisin Totoro* (1988) ou *Le voyage de Chihiro* (2001).

Bâillements de l'après-midi saisit la magie de ce qui se cache dans la banalité urbaine, en transformant des scènes ordinaires en moments extraordinaires grâce à un regard poétique sur le monde.

Pour poursuivre l'exploration de la ville (et de la campagne) japonaise au quotidien, voici quelques ouvrages supplémentaires :

- Jirō Taniguchi. (1992). *L'homme qui marche*. Casterman.
- Yuki Urushibara. (1999-2008). *Le cycle de Mushishi*. Kana.
- Naoki Urasawa. (1999-2006). *Le cycle de 20th Century Boys*. Panini.

Loin des extravagances urbaines et architecturales, on approche une rurbanité à la temporalité ralentie. Pour peu que la focale s'ajuste, l'attention s'attarde sur des détails de la vie, et avec un peu d'imagination, nous entraîne vers des aventures insolites. 🌞

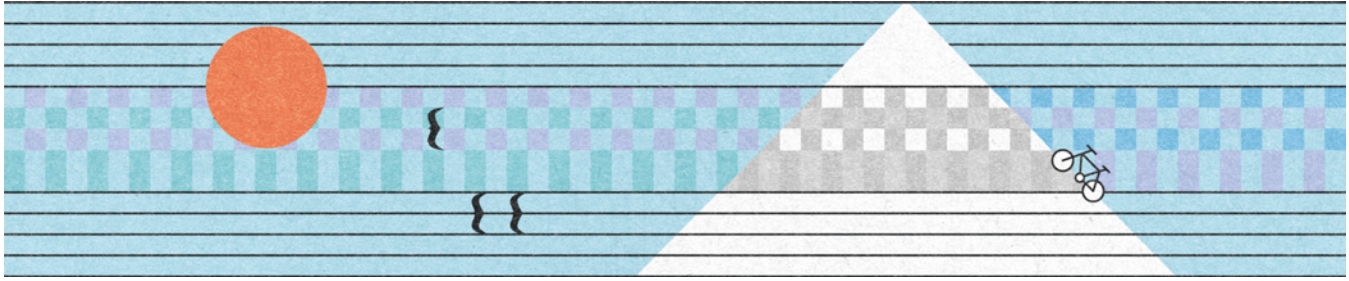
JIMMY LEISER, architecte paysagiste à la Ville de Montréal, a contribué à des projets urbains ainsi qu'à des grands parcs d'un niveau de complexité élevé. N'ayant jamais cessé de lire des BD depuis sa tendre enfance, il a été membre du jury pour le prix Bédéllys étranger du Festival de BD de Montréal de 2021 à 2023.

Architecture – Urbanisme – Design

dka.ca

Plus que jamais,
la société a besoin
d'idéalistes.

dka



La recherche d'un idéal inatteignable

PAR GÉRARD BEAUDET, URBANISTE ÉMÉRITE

Les projets urbains comportant un caractère futuriste sont souvent qualifiés d'utopies. La ville intelligente de Songdo – un quartier de la ville coréenne d'Incheon –, la cité linéaire The Line construite dans le désert de Neom en Arabie saoudite et Woven City – un quartier de la ville japonaise de Susono piloté par Toyota – en constituent trois exemples contemporains. Il ne s'agit toutefois pas à proprement parler d'utopies.

Naissance de l'utopie

L'utopie est à la fois une critique sociale, une proposition socio-spatiale et un genre littéraire. Même si des penseurs de l'Antiquité, dont Hésiode et Platon, ont proposé des modèles de villes idéales, on attribue généralement la paternité de l'utopie à Thomas More (1478-1535), un humaniste et juriste anglais dont la carrière politique prend son envol en 1509 et s'achève abruptement en 1532 lorsque la rupture avec Henri VIII est inévitable. Il est exécuté à la Tour de Londres en 1535.

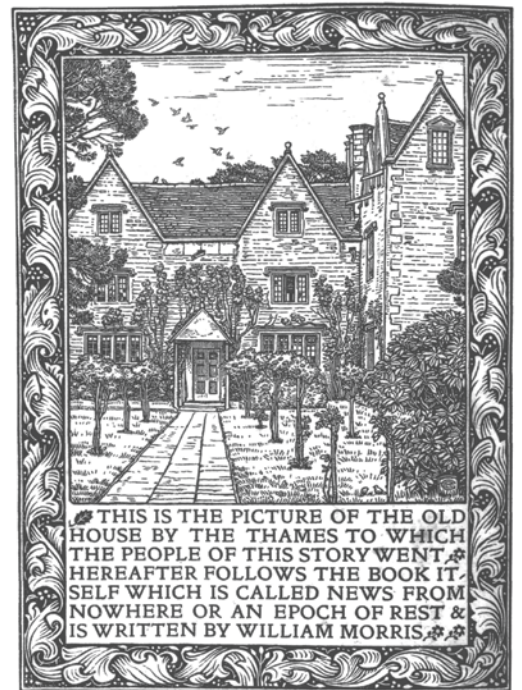
Thomas More publie *L'utopie* en 1516. L'ouvrage est écrit à l'époque des grandes découvertes (fin du XV^e siècle) et au moment où le mouvement des *enclosures*¹ bouleverse la vie des populations des campagnes anglaises. En éliminant toute référence explicite à l'Angleterre, More désamorce en quelque sorte les risques que comporte son propos – présenté sous la forme d'un dialogue critique. En d'autres termes, il évite la censure.

Respectivement publiées en 1604 et 1627, les œuvres *La Cité du soleil* du moine Tommaso Campanella (1568-1639) et *La Nouvelle Atlantide* du philosophe Francis Bacon (1560-1626) font écho à l'ouvrage de More.

L'utopie concrète pour contrer les méfaits de l'industrialisation

Lancée en Grande-Bretagne à la fin du XVIII^e siècle, la Révolution industrielle aura un impact considérable sur les villes et leurs populations. L'insalubrité urbaine et la misère des ménages ouvriers suscitent chez certains une vive indignation et une volonté de changer les choses. Les utopies concrètes se multiplient. Il s'agit de propositions partageant un idéal d'ordre socio-spatial que leurs auteurs opposent au chaos de la ville et de l'urbanisation, et qui sont susceptibles de se concrétiser.

New Lanark (1799) de l'industriel gallois et fondateur du socialisme britannique Robert Owen (1771-1858), le *Phalanstère* (1808) du philosophe français Charles Fourier (1772-1837), le *Phalanstère de*



Kelmscott Manor représenté en frontispice du roman de William Morris (1834-1896), *Nouvelles de nulle part* (*News from Nowhere*), publié en 1893 chez Kelmscott Press (domaine public).

¹ Favorisées par des lois du Parlement, les *Inclosure Acts*, les enclosures concrétisent l'abolition des droits d'usage, en particulier des communaux, dont un bon nombre de paysans dépendaient, condamnant ces derniers à la misère.

COLL. FONDATION ROY BAUDOUIN, FONDUS CHARLES VREKEN, EN DÉPÔT AU MUSÉE PLANTIN-MORETUS, ANVERS. © COLLECTIE STADIAUTWERPEN, PHOTO : MICHEL WUYTS & BART HUYSHANS.



Le célèbre cartographe anversois Abraham Ortelius a imaginé, vers 1595-1596, le tracé de l'île décrite dans l'ouvrage *Utopie* de Thomas More.

que d'un projet réformiste. On y trouve toutefois un écho à certaines réalisations, dont les villages industriels de Port Sunlight (1888) du fabricant de savon William Lever, et Bourneville (1878) du chocolatier George Cadbury. En 1902, la publication d'une nouvelle édition, sous le titre de *Garden cities of to-morrow*, annonce en quelque sorte le lancement, l'année suivante, du chantier de la première cité-jardin howardienne : Letchworth Garden City.

Dans *The disappearing city*, paru en 1932, Frank Lloyd Wright remet en question

la pertinence d'une urbanisation dense et compacte. Partageant l'imaginaire territorial des pères fondateurs de la nation, il fait valoir que les nouvelles technologies (électricité, téléphone, radio, moteur à combustion, réfrigération, etc.) et les nouveaux matériaux (acier, verre et béton) permettent une urbanisation diffuse plus compatible avec une quête de nature. Élaboré à compter du début des années 1930, le concept de Broadacre City propose l'attribution de lots d'une acre (0,4 ha) à chaque ménage, les carrefours stratégiques du réseau

routier supérieur accueillant les équipements collectifs. Une maquette du projet est dévoilée au Rockefeller Center en 1935.

Pour Le Corbusier, la ville traditionnelle ne répond plus aux besoins de la société moderne. Figure de proue des Congrès internationaux d'architecture moderne (CIAM), dont la première réunion a lieu en 1928, il ne rate d'ailleurs pas une occasion d'en dénoncer les lacunes et les dysfonctionnements. Disciples de Saint-Simon et de Fourier, il prône, dans la *Ville contemporaine de trois millions*

d'habitants (1922) et dans la *Ville radiieuse* (1935), un modèle rationnel d'urbanisation fondé sur une ségrégation stricte des usages, l'attribution d'une fonction circulatoire exclusive au réseau viaire et l'implantation d'immeubles-barres et tours dissociée du rapport traditionnel à la rue. Ces trois utopies concrètes ont eu une incidence considérable sur l'urbanisme du siècle dernier, bien que les objectifs visés aient été souvent dévoyés.

Les capitales, formes particulières d'utopies concrètes

D'une tout autre nature, la *Capitale de l'humanité*, immense cité conçue au début du siècle dernier par les artistes étatsuniens Olivia et Hendrik Andersen et dessinée par l'architecte-urbaniste français Ernest Hébrard (1875-1933),

témoignait des idéaux internationalistes que l'hécatombe de la Première Guerre mondiale mettra sérieusement à mal³. Mais le projet, aussi connu sous le nom de « Centre mondial des communications », révélait également en quoi une capitale est une utopie concrète répondant d'objectifs et d'ambitions spécifiques.

De Versailles à Jakarta, quatre siècles d'utopie au service des capitales et de la redéfinition du pouvoir.

Versailles, mise en chantier par Louis XIV en 1682, inaugure le vaste chantier moderne des capitales fondées *ex nihilo* – c'est-à-dire à l'écart de la ville et de ses contraintes – pour mieux exprimer la grandeur du pouvoir. Saint-Petersbourg, dans sa mouture non aboutie (1716), et Washington (1791), dont les plans ont été tracés par Pierre Charles L'Enfant, s'en inspirent et constituent la régularité des tracés et les mises en scène – dont la Rome des Papes avait expérimenté la puissance évocatrice à compter du XV^e siècle – en principes directeurs.

Décidée en 1911 par les Britanniques, la création de New Delhi visait à déplacer la capitale des Indes, alors à Calcutta, vers une position plus centrale. Son plan, dont la confection a été confiée à l'architecte anglais Edwin Lutyens (1869-1944) comportait en outre une indéniable charge symbolique. La deuxième moitié du XX^e siècle poursuivra sur cette lancée. Trois réalisations phares ont particulièrement retenu l'attention.

En 1949, l'architecte étatsunien Albert Mayer (1897-1981) est mandaté pour concevoir les plans de Chandigarh, la nouvelle capitale du jeune État du Pendjab. Ceux-ci sont profondément remaniés par Le Corbusier à compter de 1951. En deuxième moitié des années 1950, l'urbaniste Lúcio Costa (1902-1998), l'architecte Oscar Niemeyer (1907-2012) et l'architecte paysagiste Roberto Burle Marx (1909-1994) planifient Brasilia, la nouvelle capitale du Brésil. Au début de la décennie suivante, Constantinos Doxiadis (1913-1975) élabore pour sa part les plans d'Islamabad, capitale du Pakistan.

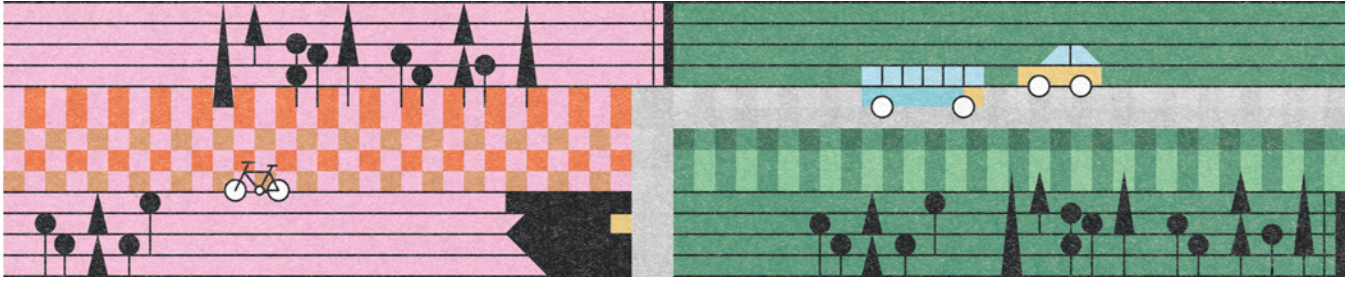
De nos jours, la création d'une nouvelle capitale égyptienne à une cinquantaine de kilomètres du Caire et le déménagement de la capitale indonésienne de Jakarta, menacée par la montée des eaux des océans, à Nusantara, constituent des exemples de cette volonté d'affirmation politique frayant avec l'utopie.

En conclusion, l'utopie urbaine témoigne, en particulier depuis la Renaissance, d'une insatisfaction durable à l'égard de la ville et des modalités d'urbanisation. Mais la ville idéale rêvée par ses promoteurs et ses concepteurs, même quand elle a un impact positif sur les imaginaires, donne rarement les résultats attendus. En outre, certaines réalisations actuelles, bien que présentées comme des utopies concrètes vertueuses, ne constituent en fait que des fuites en avant menées tambour battant par un capitalisme mondialisé dénué de toute sensibilité critique. La dystopie guette toujours au coin de la rue. 🌟

GÉRARD BEAUDET est urbaniste émérite et professeur titulaire à l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage de l'Université de Montréal. Il a récemment publié chez MultiMondes *Un Québec urbain en mutation*.

La Capitale de l'humanité. Héliogravure de Jules Chauvet (1913) représentant les colosses à l'entrée principale de la Cité mondiale. Image extraite de l'ouvrage de Hendrik Andersen, Creation of a World Centre of Communication

³ Malet, J.-B. (2022). *La capitale de l'humanité*. Bouquins.



L'imaginaire collectif de la nature : l'arbre derrière la forêt et ses controverses

PAR GENEVIÈVE BRISSON

Boisé de Pointe-au-Père (Rimouski), boisés Steinberg et Vimont (Montréal), boisé des Artisans (Saint-Jean-sur-Richelieu) ou boisé Neilson (Québec)... Des noms poétiques, mais autant de sites objets de controverses municipales à l'heure actuelle. Ces tensions sont analysées sous l'angle des luttes entre le développement et la protection ou la conservation des milieux de vie, aussi bien ceux des humains que ceux de la faune et de la flore.

Mais n'y aurait-il pas d'autres raisons sous-tendant ces controverses ? Une autre perspective est possible en tournant le regard vers l'imaginaire des espaces forestiers au Québec, spécifiquement chez les non-Autochtones (Brisson, 2007).

La pensée occidentale entretient un rapport complexe avec la forêt. Au-delà de sa réalité matérielle, elle en a construit des représentations sociales oscillant entre l'Éden et l'Utopie, menace et fragilité. Ces images intègrent les notions d'espace, d'identité et de culture. Elles sont puissantes : elles organisent et mènent des actions, légitiment certaines positions et en invalident d'autres, nourrissent les conflits ou les apaisent. Prendre au sérieux la puissance de l'imaginaire associé aux lieux naturels revient donc à se doter de formidables outils analytiques pour comprendre des controverses et envisager des solutions globales, plus susceptibles d'en arriver à des arrangements satisfaisants pour toutes les parties en présence.

Définition de la représentation sociale

La représentation implique quelqu'un qui se représente quelque chose, dans un processus symbolique. La représentation sociale concerne donc l'imaginaire des sociétés. Elle présente les caractéristiques suivantes :

- Elle est élaborée et transmise par un groupe et sert à établir une vision commune de la réalité pour cet ensemble social;
- Elle se constitue à partir de nos expériences, des informations, savoirs, modèles de pensée que nous recevons et transmettons par la tradition, l'éducation et la communication;
- Elle sert à nous organiser et à nous orienter dans le monde qui nous entoure.

L'imaginaire rationaliste

À partir du Moyen Âge, la nature est de plus en plus considérée comme subordonnée aux humains, et même distincte d'eux. La forêt revêt alors le sens

d'un milieu sauvage, c'est-à-dire sans ordre et sans lois mais hautement significatif, presque sacré. Globalement, elle est identifiée comme l'opposé des villes, qui d'ailleurs sont fortifiées pour se protéger des menaces étrangères – aussi bien celles des « barbares » que des causes naturelles. La nature sauvage permet donc d'asseoir l'identité « civilisée » des urbains. Peu à peu, l'agriculture devient non seulement une entreprise de sédentarisation et d'urbanisation, mais se présente aussi comme le moyen de civiliser et d'humaniser l'espace en éradiquant des espaces boisés. Conserver le mystère des forêts reste nécessaire, mais à petite dose. Et les forêts qui restent appartiennent alors le plus souvent aux rois et autres puissants, considérés comme les seuls capables de faire face à la sauvagerie, et qui en font leurs espaces de loisirs et de pouvoir.

Lorsque l'industrialisation s'établit comme pensée dominante de l'Occident, l'imaginaire négatif suscité par les espaces naturels forestiers est bien ancré, tout autant que la tendance à y voir de futures terres agricoles ou d'habitation. L'ère industrielle ajoute à ces perspectives



Chute de la rivière Vauréal.

PHOTO : GEORGES MARTIN-ZÉLÉ, BOT. BANO, ARCHIVES NATIONALES À SEPT-ÎLES, FONDUS MENIER (P2, P22)

l'idée d'utilité et de valeur économique de la forêt, particulièrement en ce qui concerne sa matière ligneuse. Cette idée réhabilite en partie une image positive des espaces boisés, à condition qu'ils puissent produire une matière première exploitable, créatrice de richesse. Bref, la forêt devient positive lorsqu'on l'imagine gérée et coupée, vendue et transformée en stock-actions ou revenus économiques. Ou lorsqu'on l'imagine domptée et modifiée par des travaux d'ingénierie et de technique. Ainsi, au début du XX^e siècle, Henri Menier, le propriétaire de l'île d'Anticosti, souhaitait harnacher la chute Vauréal pour fournir en électricité des usines de cannage de saumon qui se seraient établies en bas de la cascade.

Tout un changement par rapport aux représentations actuelles de ce site, maintenant réserve mondiale de l'UNESCO !

Cet imaginaire de la nature qui n'est utile que si elle est transformée est toujours bien vivace. Nombre de sites naturels sont encore considérés comme une toile blanche sur laquelle on projette des actions s'appuyant sur une idéologie prônant l'amélioration, le progrès et le développement de toutes choses. Sans progrès, point de salut ! Pourtant, ce n'est pas la seule représentation sociale de la nature apparue au moment de l'industrialisation qui existe aujourd'hui.

L'Éden romantique

Au 19^e siècle, les industries se développent dans toutes les villes européennes puis nord-américaines. Les effets de leur cohabitation avec les espaces de vie ne tardent pas à se faire sentir. Quitter les milieux urbains pour aller dans la nature ne représente alors plus un exil mais une occasion de ressourcement, tant pour le corps que pour l'esprit. La littérature, la philosophie et la médecine vantent en ce sens les mérites de la nature. Plus la forêt semble indomptée, plus elle devient attrayante. Ses forces sont célébrées et admirées, et l'intérêt de se confronter à l'âpreté des zones escarpées décuple. Le rôle de l'exploratrice ou de l'explorateur, qu'il soit professionnel ou amateur, se retrouve donc en forêt aussi bien pour se ressourcer et contempler que pour confronter son humanité héroïque face aux obstacles naturels.

Ce mouvement, appelé « romantisme » (Harrison, 2010), s'associe avec l'essor d'autres idées, dont la systématisation des sciences naturelles. Ce croisement permet de découvrir peu à peu que la nature semble mise à mal par les œuvres de l'industrialisation. Cette prise de conscience amène ensuite à vouloir protéger et préserver les milieux naturels, particulièrement parce que les recherches scientifiques en sciences naturelles démontrent, d'une part, que les progrès ne peuvent pas être infinis et que la nature a une limite et, d'autre part, que ces milieux naturels sont nécessaires pour notre vaisseau terrestre.

Et maintenant ?

L'imaginaire autour des milieux naturels et forestiers n'est pas une succession linéaire d'idées qui se remplacent et s'annulent. Celles présentées ci-haut

Nombre de sites naturels sont encore considérés comme une toile blanche sur laquelle on projette des actions s'appuyant sur une idéologie pronant l'amélioration, le progrès et le développement.



Indication de boisés.

L'imaginaire autour des milieux naturels et forestiers n'est pas une succession linéaire d'idées qui se remplacent et s'annulent. Elles cohabitent maintenant toutes ensemble.

cohabitent maintenant toutes ensemble, et d'autres s'affirment de plus en plus, notamment par la connaissance et la reconnaissance de la vision autochtone du monde, qui englobe aussi bien la forêt utile qu'édénique.

Si l'on réfléchit aux images actuelles de la forêt et à tout ce qui se dit sur celle-ci, il est assez facile d'y trouver des correspondances avec les représentations occidentales de la nature. Revenons à nos boisés Steinberg, des Artisans et autres. Des boisés qui sont souvent des ruines industrielles où la nature a repris ses droits, et que plusieurs considèrent maintenant comme des friches sans valeur, abritant des marginalités diverses, et elles-mêmes

comme des marges dans le tissu urbain. Des zones de « sauvagerie », mais aussi des lieux significatifs pour certain.e.s. Dans un même temps, ces boisés sont aussi perçus comme des « poumons de la ville » et des espaces qui permettent de maintenir une biodiversité en milieu urbain. Ils sont aussi, dans certaines de leurs zones, des sites de loisirs conventionnels, par exemple de ski de fond ou d'ornithologie.

Sur ces lieux se projettent cependant aussi une pensée utilitariste et moderniste, sous-tendue par l'idée que le développement est la bonne voie pour amener un bien-être collectif accru et que le progrès est la seule trajectoire. Cette position

demeure toujours très forte dans notre société. Elle a des racines profondes, d'autant plus que ce trait culturel est encore valorisé par bien des politiques publiques et des institutions (bourse, économie marchande, etc.). Même si d'autres discours se font de plus en plus entendre pour mettre à mal ces positions, elles restent fort légitimées.

Auparavant, il y avait de l'espace pour que cohabitent sans trop de frictions ces différentes visions du monde de l'Occident, quoique cela se soit basé sur l'écrasement des conceptions autochtones. Dorénavant, il semble difficile de trouver assez de places pour que soient vécus sans heurts et côte à côte des lieux d'Éden et d'utopie utilitariste. De plus, les changements climatiques et environnementaux présentent une forte injonction à cesser de croire que tous ces imaginaires demeurent possibles et qu'ils peuvent vivre ensemble, et que les humains peuvent encore continuer de tous les expérimenter sans fin.

Cependant, comprendre que ces idées sont encore en action lorsqu'il est question d'une controverse autour d'un boisé, d'une friche, d'une montagne ou d'un cours d'eau est essentiel pour ne pas simplifier des débats souvent douloureux et sans issue facile, puisque chacun.e y prend part à partir d'un imaginaire distinct et souvent peu conciliable avec les autres visions de la nature. Connaître et comprendre les imaginaires collectifs demeure donc un outil important pour les professionnel.le.s de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, qui jouent un rôle de médiateur et de conseiller dans leurs milieux. ☀️

GENEVIÈVE BRISSON est professeure au Département sociétés, territoires et développement de l'UQAR et directrice scientifique du Centre de recherche en développement territorial. Juriste et anthropologue, ses recherches portent sur les représentations sociales de la nature et les impacts sociaux des changements environnementaux. Elle analyse particulièrement leurs implications sociopolitiques dans le difficile arrimage des différentes perspectives sur le risque et sa gestion.

Jodelet, D. (sous la dir.). (1989). *Les représentations sociales*. PUF.
Harrison, R. P. (2010). *Forêts, essai sur l'imaginaire occidental*. Flammarion.
Brisson, G. (2007). L'homme des bois d'Anticosti. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 60(1-2), 163-189.

Entre oralité et réalité : méthodes d'aménagement en milieu autochtone

PAR MADELEINE VOLLANT OLLIVIER, JILL ANN LANCE, KIANA CÔTÉ, URBANISTE, AVEC LA CONTRIBUTION DE FATEN KIKANO

Alors que l'oralité a agi et continue d'agir comme vecteur de transmission du savoir chez les Autochtones, cet article invite à découvrir son potentiel comme outil de réflexion, de communication et de participation publique pour les professionnels en aménagement.

Tisser des liens avec les territoires par les récits

Depuis des temps immémoriaux, les peuples autochtones développent des connaissances et des pratiques influençant leurs modes de vie et assurant leur survie ainsi que la préservation de la biodiversité. Ce savoir-faire a traversé les générations grâce à l'oralité, une méthode de communication basée sur le partage d'histoires et

de récits. L'oralité permet de transmettre des leçons de vie, par exemple en lien avec l'importance du respect des autres individus, de la faune et de la flore.

La sauvegarde et la transmission des savoirs se font à l'oral chez plusieurs communautés autochtones. Reconnue par l'UNESCO comme patrimoine immatériel, l'oralité témoigne de la connaissance intime des Autochtones

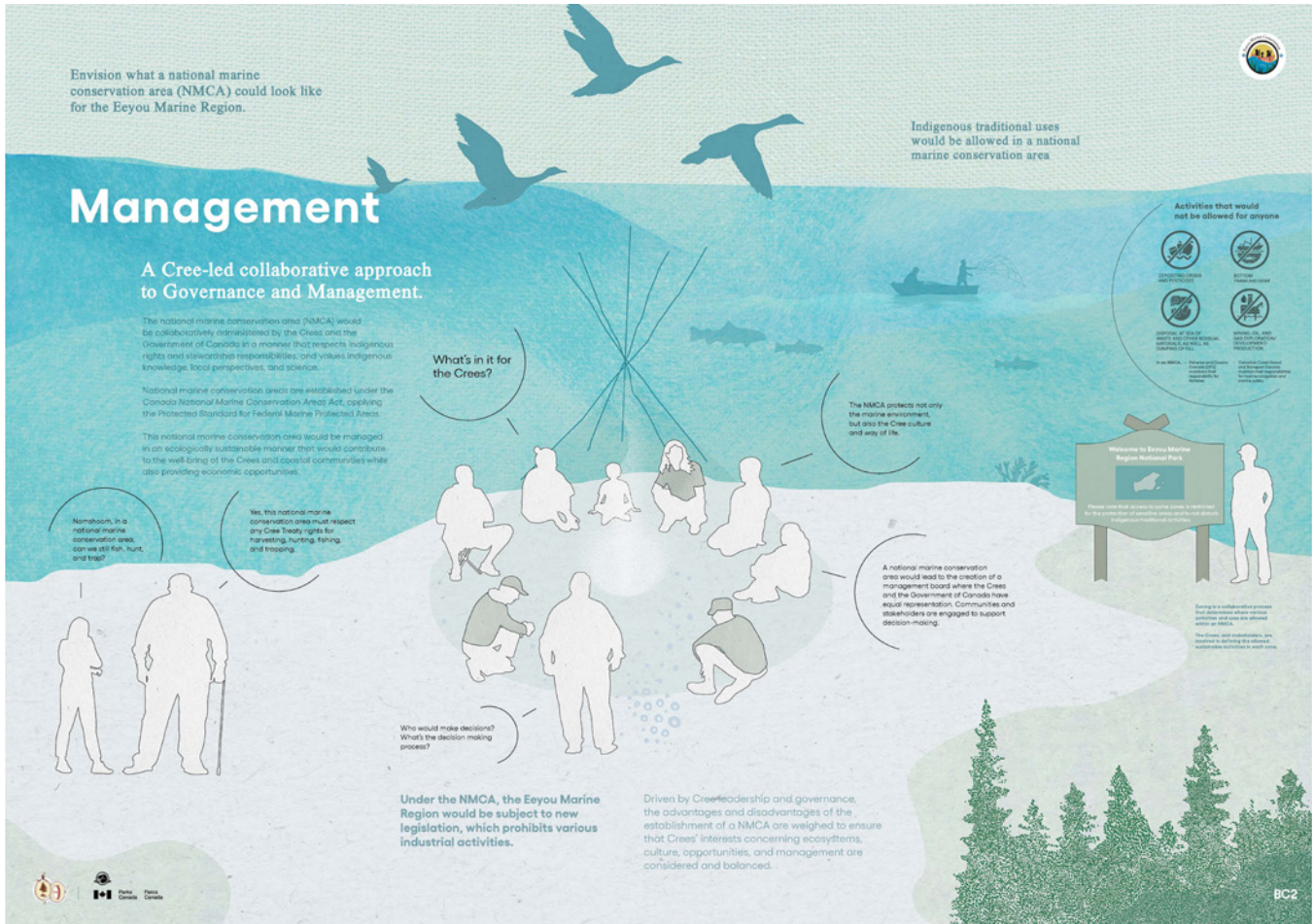
envers leurs territoires. Alors que l'oralité et les connaissances qu'elle porte ont longtemps été ignorées et rejetées par les Occidentaux, les perspectives évoluent. Les professionnels en aménagement reconnaissent et valorisent de plus en plus les connaissances et le savoir-faire inhérents aux histoires et récits parlés. Ces connaissances ont le potentiel de soutenir les professionnels dans la résolution de problèmes complexes, tels que les changements climatiques et la perte de biodiversité, pour tendre vers un futur plus durable.

Révéler la réalité du territoire en utilisant la tradition de l'imaginaire

Les histoires et récits des communautés autochtones contiennent des savoirs précieux sur les conditions environnementales et les changements observés à travers le temps. Lors de l'analyse d'une situation ou d'un territoire, ces informations peuvent offrir de nouvelles perspectives aux professionnels, voire s'avérer essentielles. Les histoires et récits peuvent notamment se rapporter à un site ayant une signification particulière pour l'individu ou la communauté, et contenir plusieurs couches d'expériences et de connaissances. D'autres histoires et récits racontent des événements du passé ayant eu un impact sur l'individu et son environnement.



Session d'information animée par le storytelling à Eastmain (Eeyou Istchee).



Affiche sur la gouvernance qui illustre un scénario de gestion collaborative de l'aire marine nationale de conservation.

Lors de nos voyages dans le Nord, nous entendons souvent des récits portant sur les grands projets hydroélectriques développés à partir des années 1960. Au cours des discussions sur ces projets, l'accent est moins mis sur les barrages hydroélectriques que sur l'impact de ces infrastructures sur la vie culturelle et traditionnelle des communautés touchées. Cet exemple illustre la réalité intime et intemporelle de la relation entre les peuples autochtones et leur territoire ancestral.

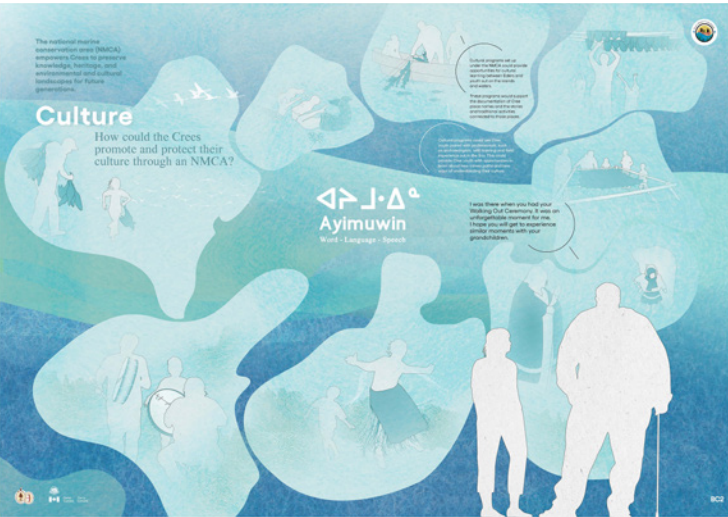
Inspirer la collaboration

Les professionnels en aménagement utilisent généralement les médiums du rapport, de la présentation PowerPoint et des affiches imprimées pour communiquer des idées. Ces documents contiennent généralement des informations recueillies

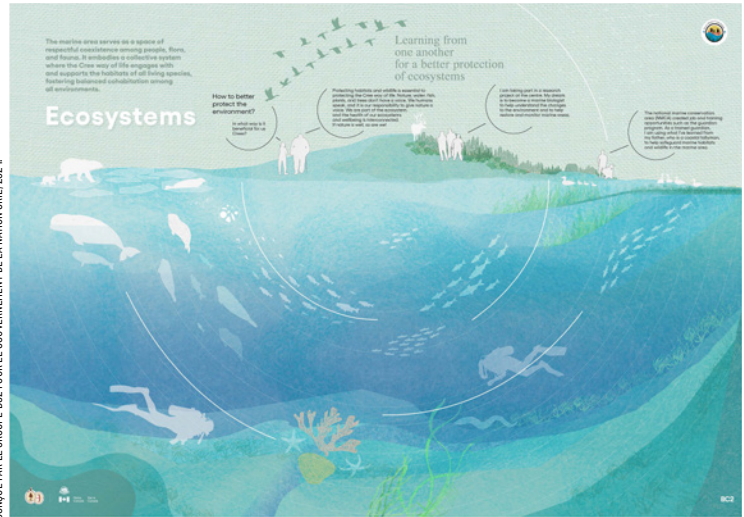
lors d'une recherche documentaire structurée par objectifs. Or, cette méthode de communication de l'information n'est souvent pas adaptée aux pratiques autochtones ni à la vision du monde de ces communautés. Dans le cas de plusieurs d'entre elles, l'information se transmet principalement à l'oral et non par du contenu écrit.

Les consultations publiques sont fréquemment construites dans une approche à sens unique dans laquelle les participants, soit les communautés locales, sont à l'écoute des professionnels présentant du contenu écrit et structuré. Bien que les participants soient parfois invités à donner leur avis sur une problématique, il reste que ce sont souvent les professionnels, experts principaux, qui animent et dirigent les discussions avec du matériel textuel.

Selon nous, un changement de paradigme est nécessaire. La valorisation du savoir-faire local, d'autres méthodes de communication ainsi que l'adoption d'une approche ascendante dans laquelle les professionnels et les participants ont une posture d'égal à égal sont essentielles. Les approches occidentales valorisent les démarches structurées, l'objectivité et les sources documentées. Cependant, les connaissances diffusées par des méthodes hors du commun telles que les histoires et les récits ont un énorme potentiel pour soutenir les professionnels. Ces connaissances peuvent élargir leurs perspectives, leurs boîtes à outils et, ultimement, les aider dans l'identification de solutions à la hauteur des défis rencontrés.



Affiche sur la culture qui illustre comment les Eeyous pourraient protéger et promouvoir leur culture par le biais d'une aire marine nationale de conservation.



Affiche thématique sur les écosystèmes qui illustre comment une aire marine nationale de conservation pourrait aider les Eeyous à protéger la faune, la flore et leurs habitats.

Réfléchir la réalité grâce à l'oralité

L'équipe Collaboration Internations¹ a testé la méthode de l'oralité dans le cadre d'un projet sur une aire marine nationale de conservation potentielle à Eeyou Istchee. En collaboration avec la Nation crie, l'équipe a développé une méthode de partage d'informations qui s'appuie sur la tradition de l'oralité et, plus précisément, sur la méthode du *storytelling*. Grâce à l'utilisation d'histoires et de récits, l'équipe a été en mesure d'expliquer des éléments abstraits et complexes du projet. Cette approche a permis aux Eeyous concernés de comprendre en profondeur les impacts potentiels du projet sur leur communauté et leurs environnements. La méthode du *storytelling* a également permis aux professionnels d'écouter attentivement les perspectives et préoccupations exprimées par les participants lorsqu'ils racontaient leurs histoires. Les informations supplémentaires transmises ont aidé les professionnels à bonifier le projet de manière à mieux répondre aux besoins des communautés.

Dans le cadre de la démarche, Collaboration Internations a cocréé avec le Gouvernement de la Nation crie quatre scénarios représentant les impacts possibles de l'aire de conservation marine potentielle pour les Eeyous. Explorant

les thèmes de la gouvernance, de la culture, des opportunités et des écosystèmes, les scénarios ont été imaginés sur de grandes affiches. Ils ont été accompagnés d'un récit racontant l'histoire d'une Aînée et de son petit-fils naviguant à travers les scénarios et discutant de ces derniers, à l'image d'une bande dessinée. Ce matériel a permis aux participants de se projeter dans les scénarios. Ultimement, cette méthode a aidé les Eeyous à mieux comprendre les enjeux liés au projet et à participer activement aux discussions à ce sujet.

Transmettre des histoires pour imaginer le futur

Élargir nos perspectives et ajuster nos approches en aménagement du territoire est essentiel pour favoriser une collaboration authentique avec les communautés autochtones. L'utilisation du *storytelling* comme méthode de communication lors de consultations illustre comment les professionnels en aménagement peuvent s'adapter aux spécificités culturelles des populations afin de créer un espace de dialogue sécuritaire et inclusif. Nous croyons au potentiel de cette méthode reposant sur l'apprentissage collaboratif et le respect des savoirs autochtones pour favoriser un aménagement du territoire inclusif. Nous affirmons même que s'ouvrir à ce type

de méthodes inhabituelles dans nos domaines professionnels est essentiel pour mieux répondre aux enjeux complexes et pressants de notre ère.

MADELEINE VOLLANT OLLIVIER est une professionnelle en aménagement du territoire chez Groupe BC2. Elle a orienté sa formation sur les réalités et enjeux des peuples autochtones lors de ses études en urbanisme.

JILL ANN LANCE est architecte paysagiste. Elle a une formation en urbanisme et en étude des paysages culturels. Elle s'appuie sur son expertise transdisciplinaire pour répondre aux questions d'aménagement.

KIANA CÔTÉ est urbaniste et chargée de projets chez Groupe BC2 - Collaboration Internations. Elle réalise et coordonne des projets d'aménagement du territoire adaptés à des contextes spécifiques.

FATEN KIKANO est directrice principale chez BC2. Elle détient un doctorat en études sur les établissements humains vulnérables. Avec la participation active et le soutien de l'équipe Collaboration Internations et l'équipe Graphisme chez BC2, elle a initié l'adaptation de la méthode Storytelling à l'aménagement du territoire et la création des aires protégées pour le Gouvernement de la Nation crie

1 Au sein du Groupe BC2, l'équipe Collaboration Internations élabore des solutions d'aménagement du territoire avec des communautés nordiques, autochtones et méridionales qui préconisent l'inclusion et la résilience.

À travers la ville, mes écrits et mon imagination

PAR MATHILDE FALGUEYRET

À l'âge de 20 ans, j'arrivais dans un cours à l'Université de Montréal donné par Gérard Beaudet sur le Québec urbain. On nous demandait de produire un travail sur la ville racontée à travers les récits de certains auteurs. Depuis, j'ai eu la chance d'évoluer et de mieux comprendre nos identités collectives. Dans ce texte, très personnel, je m'interroge sur l'évolution de nos imaginaires collectifs et individuels et l'importance de savoir rêver l'aménagement de nos lieux urbains.

Ce soir, il est tard et je rentre à vélo. Je lève la tête et la lune est là. Je l'aperçois dans mon champ de vision et je décide de m'arrêter pour prendre le temps de la regarder. Cette lune, tout le monde la voit, partout à travers la ville. C'est la même lune pour tous et toutes, mais chaque personne n'a certainement pas les mêmes réflexions ou les mêmes aspirations en l'observant. Regarder la lune, c'est un peu comme regarder la ville. On peut l'analyser, la décortiquer, essayer de s'imaginer l'habiter. On peut même lui lancer nos souhaits et nos espoirs pour l'avenir. On la personnalise.

La ville et la lune ont leur existence propre. Nos imaginaires collectifs les structurent en mille et une représentations complexes et nuancées. D'ailleurs, cette semaine, sur le Web, je suis tombée sur le compte d'un vidéographe, Phil Arsenault. Son concept « *layers.mtl*¹ » consiste à filmer le quotidien des gens, dans différents quartiers. Dans les vidéos, on voit simplement les gens qui déambulent dans la métropole, les enfants qui jouent dans les ruelles, des gens qui interagissent entre eux, on voit la ville vivre à travers les gens qui l'habitent. Le concept, bien simple, relève exactement de la capacité de chacun de vivre sa propre réalité. Il suffit de se poser quelques instants pour pouvoir observer les réalités qui sont multiples dans un seul et même endroit.



Été, graffiti et food truck.

1 Arsenault, P. Layers.mtl. Instagram. Consulté sur [instagram.com/layers.mtl](https://www.instagram.com/layers.mtl)



MATHILDE FALGOUÏRET, 2024

Rue piétonne, couleurs et courbes.

L'influence du territoire

La réalité est changeante pour chaque personne; c'est une question de perspective. Pour moi, la réalité est intimement liée au territoire et à l'image qu'on s'en fait. Le territoire nous influence selon certains facteurs; certains sont plus tangibles comme ceux de l'aménagement de nos villes. Ainsi, une ville de béton n'aura pas les mêmes conséquences sur les imaginaires de ses habitants et ses habitantes qu'une ville où on aurait planté beaucoup d'arbres. D'un côté, on pourrait s'y imaginer une ville où les habitants sont plus tristes et plus stressés,

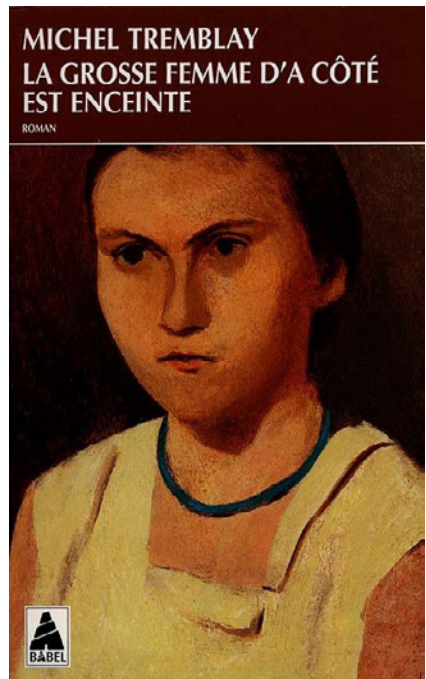
alors que de l'autre côté, on s'y imagine une ville avec des gens heureux qui se reposent au pied des arbres.

Ainsi, lorsqu'on cherche à créer des milieux de vie plus justes, accueillants et animés, il faut prendre en compte la multiplicité des horizons de chacun. L'aménagement urbain se doit donc d'être planifié de façon à être flexible et à l'image des besoins locaux. Rapidement, cette flexibilité crée les conditions parfaites pour qu'en émanent nos imaginaires respectifs et/ou collectifs. De cet imaginaire émerge une image commune, celle de l'identité.

Le pouvoir des œuvres urbaines

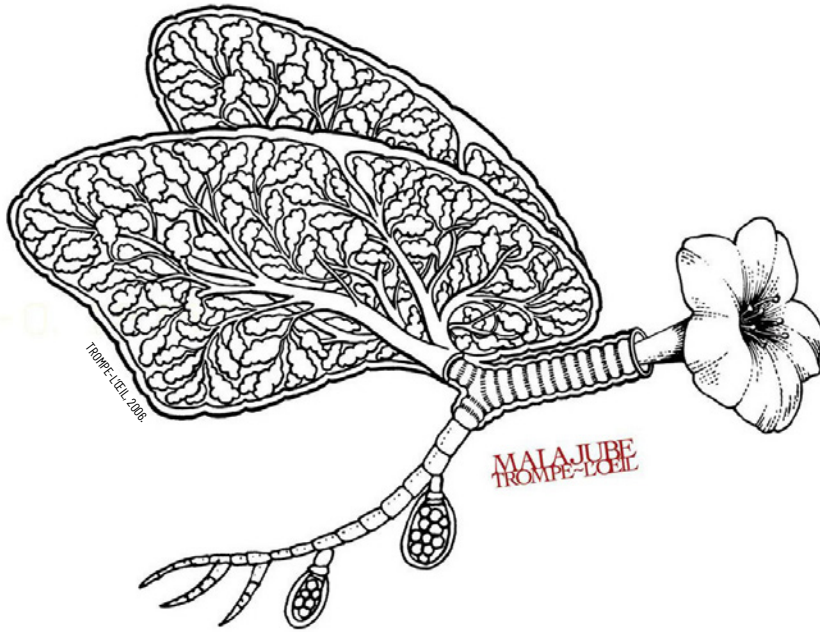
L'identité et l'image qu'on se fait de la ville sont aussi influencées par d'autres facteurs, qui ne sont pas physiques. Effectivement, je crois pertinemment que l'imaginaire est nourri par les chansons qu'on écoute, les films qu'on voit, les livres qu'on lit et par d'autres facteurs socioculturels. Mais de façon plus subtile, les termes utilisés pour parler d'une ville dans les œuvres écrites à propos de celle-ci détiennent un pouvoir. Au fil du temps, ces œuvres permettent de tisser des liens intimes entre notre vision et notre imaginaire, personnel et collectif.

Au secondaire, j'ai lu mon premier livre de Michel Tremblay : *La grosse femme d'à côté est enceinte*². Au fil du récit, je m'imaginai une ville très sombre, où vivaient entassées des familles ouvrières. Pendant longtemps et certainement pour d'autres personnes, les œuvres de Tremblay ont influencé notre imaginaire collectif de Montréal, et du Plateau-Mont-Royal. Cet auteur savait raconter sa ville d'une manière très réaliste, très crue, grâce à des personnages et à la description des lieux. Plus récemment, j'ai lu *Que notre joie demeure*³ de

Michel Tremblay, *La grosse femme d'à côté est enceinte*, 1978.

2 Tremblay, M. (1978). *La grosse femme d'à côté est enceinte*.

3 Lambert, K. (2022). *Que notre joie demeure*.



Malajube



Kevin Lambert, Que notre joie demeure, 2022.

Kev Lambert. L'auteur y dépeint la même ville d'un point de vue tout à fait différent, en dressant un portrait des inégalités liées à un autre moment de l'histoire. En tant que citoyens, nous serons marqués par deux réalités créées de toutes pièces par la littérature. Notre regard évolue et nous permet de comprendre la ville sous des angles multiples.

On peut aussi habiter et s'imaginer une ville à travers des paroles de chansons. Dans *Montréal -40 °C*⁴, l'artiste dit à la ville qu'« elle est tellement froide » qu'elle « garde le rythme, [...] met en transe ». Accompagnée de mes écouteurs, je m'y promène, dans ce froid glacial. J'entretiens cette même relation amour/haine avec l'hiver que Malajube. Je perçois le froid au son des notes qui sortent de mes écouteurs. Mon imaginaire est nourri.

La réalité des inégalités

Comme ces auteurs nous le prouvent, la ville peut être la représentation de mille possibilités et de mille réalités. Elle promet de nouvelles avenues, de nouveaux scénarios de vie. Elle peut aussi être le théâtre du désespoir, de conflits. Elle n'est pas que positive ou négative, et c'est le propre de la réalité d'englober le bien et le mal dans un tout chaotique. Ce serait vous mentir de prétendre qu'on vit tous au même niveau. La Fondation du Grand Montréal et Vivre en Ville publiaient récemment un rapport sur les inégalités du Grand Montréal⁵, qui sont liées aux « dimensions du cadre de vie ». C'est-à-dire que l'effet de quartier a un réel impact sur la santé des populations. En résumé, pour réduire les inégalités, il faut travailler les espaces urbains afin de les rendre plus verts, plus mixtes, plus autosuffisants, etc.

Heureusement, j'ose espérer que nos espaces urbains sauront s'adapter à certaines réalités omniprésentes comme l'itinérance ou la crise du logement. La ville doit chercher à atteindre l'équilibre, celui qui permettrait à chacun et chacune de vivre dans des conditions décentes, de se promener sans crainte et de s'épanouir

⁴ Malajube (Augustin, T. & Cournoyer, M.). (2006). *Montréal -40 °C* [Chanson].

⁵ Fondation du Grand Montréal & Vivre en Ville. fgmtl.org/wp-content/uploads/2024/10/SV_Iniquites_territoriales_FR.pdf

en réalisant tous les possibles que la ville nous promet. L'imaginaire est créé par chacun de nous, indépendamment des inégalités. Pour cet avenir rêvé que je chéris pour nous tous et toutes, il reste l'imaginaire que l'on peut conjuguer au présent, que l'on peut moduler selon l'inspiration du moment. Cet imaginaire qui est créé dans les parcs animés, dans la création de nouveaux espaces publics, dans l'art de rue, dans la musique, dans nos bâtiments historiques.

L'imaginaire se bâtit. Un jour à la fois. Et c'est ce qui fait que les villes sont belles et authentiques; à notre échelle humaine. Gracieusement imaginé par chacun et chacune, de façon différente en emportant nos écrits, nos chansons, nos rêves pour l'avenir. En tant qu'aménagiste, je me rappelle qu'il faut savoir la rêver tous les jours cette ville, dans les petits gestes, dans les phrases qu'on écrit, dans les propositions qu'on fait. Il faut savoir se laisser guider par notre imagination

pour un monde meilleur et plus équilibré. ☀️

MATHILDE FALGUEYRET est titulaire d'un baccalauréat en urbanisme et d'une maîtrise en conservation du patrimoine bâti de l'Université de Montréal. Elle s'intéresse aux aspects humains et culturels de l'aménagement de nos villes. Cumulant presque trois années d'expérience chez Rues principales, un organisme ayant pour mission la dynamisation des cœurs de villes et villages, elle a su développer le lien entre citoyens et acteurs municipaux. Chaque jour, elle affine son regard urbain selon les réalités concrètes de chacune et chacun.

Illustratrice du dossier

L'illustration de couverture et ses déclinaisons dans le dossier sont l'œuvre de Camille Monette-Dubeau, une illustratrice montréalaise. Pour elle, « le territoire imaginé est une partition qui s'écrit, un jeu de blocs qui se construit, une étoffe qui se tisse ». Pour explorer son portfolio : behance.net/camillemonette#



Nouvelles OGAT, réformes législatives, cadres de planification... Le paysage de l'aménagement urbain évolue à grande vitesse.

Chez BC2, l'une de nos plus grandes forces réside dans notre capacité à collaborer et à réunir une diversité d'expertises au sein des équipes pour résoudre les enjeux de demain.



Ville de Saint-Lambert

BC2

groupebc2.com

Chaque jour, réfléchir l'espace, c'est notre façon de transformer le monde.

Stratégies et instruments municipaux favorisant l'abordabilité en habitation

PAR ALEXANDRE FLEURENT, URBANISTE, ET FANNY TREMBLAY-RACICOT

En contexte de crise de l'habitation et de l'abordabilité du logement, la pression exercée par la population sur les instances gouvernementales afin d'améliorer la situation s'accroît continuellement. Alors que la responsabilité de l'habitation est perpétuellement confiée et partagée à différents intervenants, les gouvernements de proximité tentent à leur tour d'investir leurs nouveaux pouvoirs et responsabilités en la matière. Concrètement, quels sont les instruments et les stratégies à privilégier afin de résorber la crise en habitation ? Pour y voir plus clair, il importe de s'intéresser à deux dimensions de l'offre, soit la pénurie de logements « abordables » et les coûts qui explosent dans le domaine de la construction.

Une recension et une analyse des stratégies et des instruments utilisés par les municipalités ont été entrepris afin d'évaluer lesquels avaient un impact sur l'abordabilité en habitation. Une trentaine de professionnels œuvrant dans le milieu municipal ont été rencontrés afin de relever les outils mis en place dans leur municipalité. Les données recueillies ont ensuite été croisées avec une recension des écrits portant sur l'offre en logements et les différentes formes d'aide financière en habitation. Le présent article résume les résultats de cette recherche, qui sont présentés en entier dans un rapport de projet en organisation accessible en ligne¹.

Équilibrer l'offre et la demande est insuffisant pour résorber la crise

Le premier enjeu semble faire consensus dans la sphère médiatique : l'abordabilité résulte partiellement d'un déséquilibre entre l'offre et la demande. Pour résorber la crise du logement, il faudrait construire 3,5 millions de logements d'ici 2030². De plus, l'Institut de la statistique du Québec rapporte que le taux d'occupation des logements locatifs actuel au Québec est de 1,3, soit le plus faible taux recensé depuis 2010³. C'est sur cette base que plusieurs soulèvent l'importance de construire plus de logements pour rééquilibrer le marché.

Cependant, il appert que l'augmentation de l'offre ne pourra résorber à elle seule la flambée des prix immobiliers. Pour les propriétaires de logements locatifs, du moins, le secteur de l'immobilier est un investissement; inévitablement, le coût des loyers sera à la hausse tant qu'il y aura une croissance démographique. Ainsi, d'une offre en logements supérieure

ou équivalente à la demande ne pourrait que résulter, au mieux, une stagnation ou même une légère hausse du coût des loyers et des propriétés⁴.

Soutenir financièrement les projets immobiliers, mais de quelle façon ?

Par ailleurs, ce n'est pas seulement le coût des propriétés qui grimpe en flèche. Depuis la pandémie de la COVID-19, la hausse des loyers et les coûts des matériaux ont explosé⁵. Certains avancent également que les tarifs et les délais liés à l'octroi des permis de construction sont aussi responsables de l'inabordabilité des projets immobiliers, puisqu'ils font gonfler le coût des projets⁶.

D'une offre en logements supérieure ou équivalente à la demande ne pourrait que résulter, au mieux, une stagnation ou même une légère hausse du coût des loyers et des propriétés.

1 Fleurent, A., & Tremblay-Racicot, F. (2024). espace.enap.ca/id/eprint/521

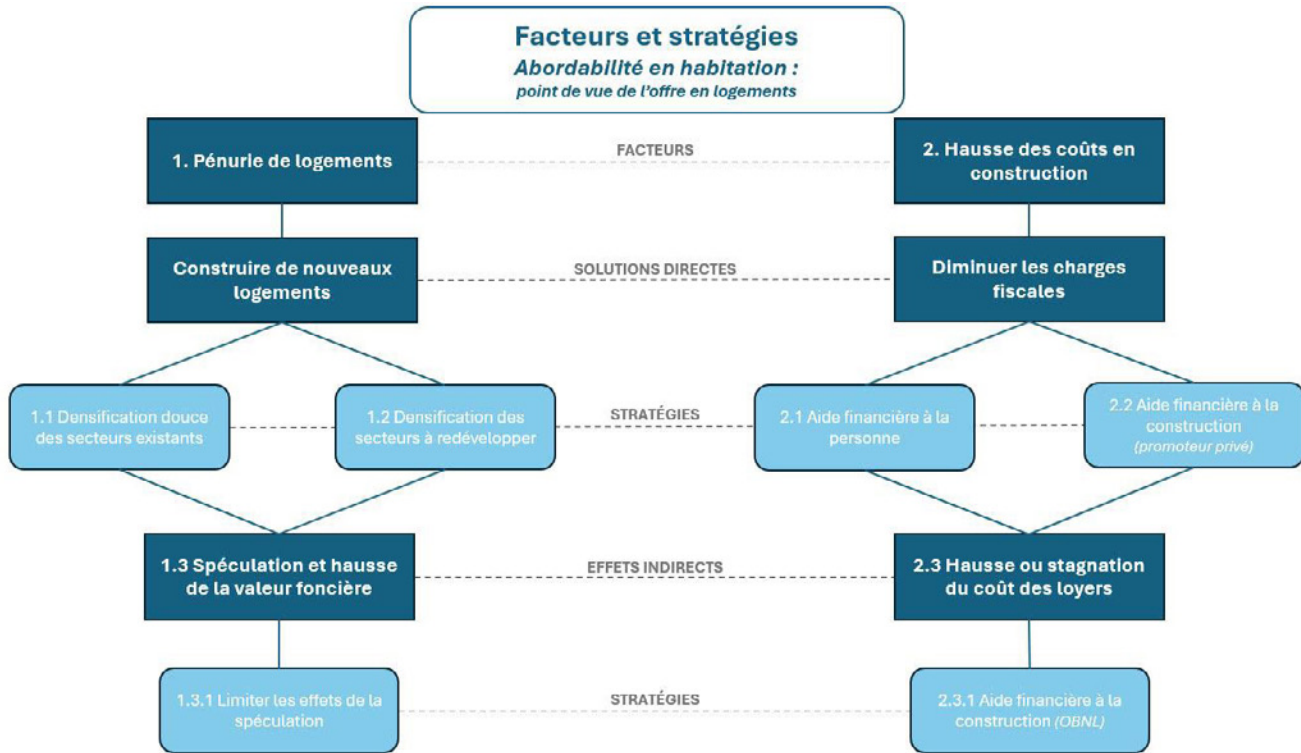
2 Société canadienne d'hypothèques et de logement. (2022). Programmes de financement. Financement de projet et financement hypothécaire.

3 Institut de la statistique du Québec. Taux d'occupation des logements locatifs. Les indicateurs de l'occupation et de la vitalité des territoires. Mise à jour le 22 février 2024. Consulté le 1^{er} avril 2024.

4 Hébert, G., & Posca, J. (2023, 29 juin). Crise du logement, un marché locatif en manque d'encadrement. Fiche socioéconomique de l'IRIS, n° 27.

5 Poulin, C. (2024, mi-mars). Immobilier : le taux de tous les maux. Les affaires.

6 Pinto-Moreira, C. (2023, 24 février). Coût des logements. La ville de Montréal doit se regarder dans le miroir. La Presse +.



Carte conceptuelle des facteurs et stratégies

Afin de soulager le fardeau financier des projets en immobilier, il existe deux formes d'aide financière. La première, dite « à la personne », vise les subventions ou crédits de taxe aux propriétaires ou une contribution pécuniaire aux locataires⁷. Cette forme d'aide, qui intervient du côté de la demande en habitation, n'a pas pour objectif d'abaisser les loyers ou d'accélérer la construction, mais plutôt de faciliter l'hébergement des ménages en offrant un surplus au revenu⁸.

La deuxième forme d'aide financière, dite « à la brique », consiste en des primes ou à des crédits de taxes aux constructeurs⁹. Cette forme d'appui offre un soutien financier pour la construction des bâtiments. L'effet désiré est de réduire le coût du logement dès sa mise en marché. Cette contribution vise à favoriser la création de logements et à permettre, à terme, de réduire le prix des loyers ou des biens immobiliers⁸.

Or, bien que l'objectif des mesures d'aide financière soit d'améliorer l'« abordabilité », il peut malencontreusement en résulter le maintien d'une pression croissante sur le prix des propriétés¹⁰. Que ce soit pour une acquisition ou un soutien monétaire au loyer, il appert qu'« une part importante des aides directes au logement risque de se traduire par des augmentations de loyer qui profiteraient aux propriétaires de logement⁹ », ces aides ayant pour effet

de gonfler la demande en « commanditant l'entrée d'aspirant.e.s propriétaires dans un marché qui les auraient autrement exclus⁹ ». Cet effet est d'autant plus observable lorsqu'il y a une pénurie de logements, puisque la forte demande occasionne déjà un phénomène de hausse des loyers¹⁰.

Quant aux formes d'aide « à la brique », en plus d'accroître la pression sur le marché de la construction, elles peuvent aussi servir à augmenter la marge de profit des promoteurs/constructeurs ou leur permettre d'atteindre un seuil de rentabilité acceptable et donc elles n'entraînent aucune différence quant à l'abordabilité résidentielle.

Encourager la construction de logements sociaux et communautaires, une mesure structurante

À la lumière de ces éléments, l'exclusion d'un certain nombre de logements du marché, c'est-à-dire la création de logements sociaux ou communautaires, apparaît incontournable. À cet effet, deux principaux enjeux soulevés par les groupes communautaires sont la rareté des biens immobiliers et l'effet de spéculation qui complexifient l'acquisition d'immeubles.

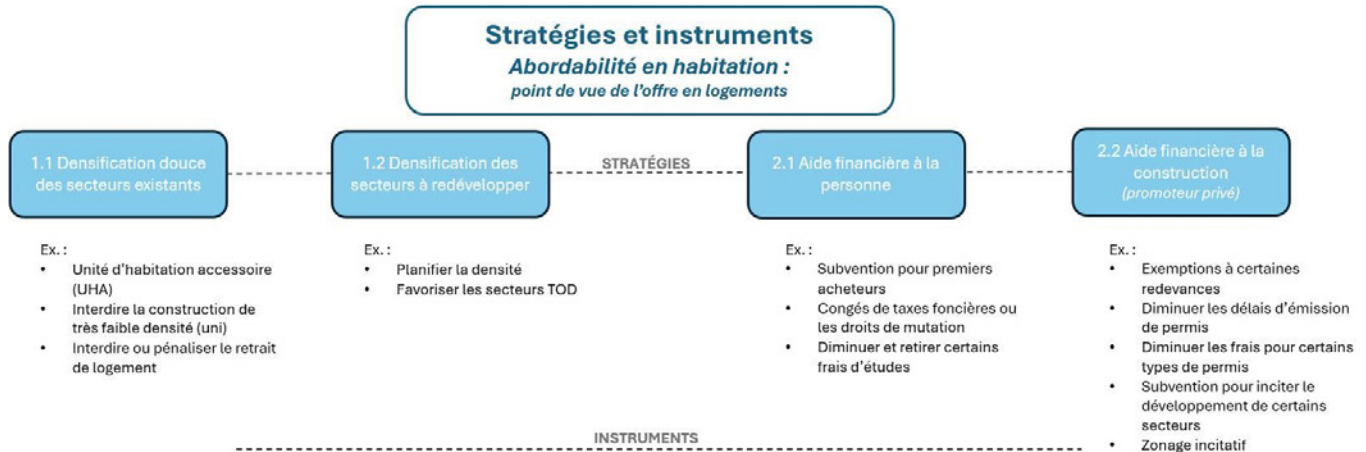
Une des stratégies à prioriser au niveau municipal est donc de soutenir ces organismes en leur léguant des terrains ou

7 Laberge, M., & Montmarquette, C. (2010). *L'aide au logement au Québec*. Rapport de projet.

8 Schaefer, J.-P. (2009). Le rôle des aides publiques pour le logement. *Informations sociales*, 155(5), 104-114.

9 Daoud, M., & Hébert, G. (2009, juin). *Pénurie de logements et hausse de loyer*. Note socioéconomique de l'IRIS.

10 Banville, M.-S. (2022, juin). Trois mythes sur la crise immobilière. *Recherche socioéconomique de l'IRIS*, n° 20.



Carte conceptuelle des stratégies et des instruments influençant l'abordabilité en habitation

Les villes détiennent plusieurs instruments leur permettant de créer un fonds sur le logement et d'acquérir des biens immobiliers pouvant être utilisés pour la construction ou la conversion d'immeubles en logements sociaux ou communautaires.

des immeubles. Les villes détiennent, à cet égard, plusieurs instruments leur permettant de créer un fonds sur le logement et d'acquérir des biens immobiliers pouvant être utilisés pour la construction ou la conversion d'immeubles en logements sociaux ou communautaires.

En parallèle, il importe aussi de veiller à l'encadrement de la spéculation foncière. Une municipalité peut, par exemple, inciter au développement des terrains vacants ou des immeubles inoccupés, empêcher la conversion de logements en condos, taxer les logements inoccupés, interdire les démolitions sans projets de remplacement ou veiller à l'entretien et à l'occupation des immeubles.

Les principaux constats de la recherche et du communautaire, une mesure structurante

C'est autour de ces éléments que l'analyse des multiples instruments a pu être entreprise. Le schéma en haut de page présente un aperçu des instruments analysés en fonction des

différentes stratégies. Voici les principaux constats qui émanent de la recherche :

1. Augmenter l'offre en logement ne permettra pas de résoudre la crise de l'abordabilité;
2. Les aides financières à privilégier devraient être celles dédiées au logement social et communautaire;
3. Pour y arriver, la création d'un fonds en habitation ou d'une réserve foncière semblent être les seules options structurantes afin d'aider les organismes à acquérir des immeubles;
4. La spéculation, notamment via l'inoccupation des immeubles, est un enjeu négligé par les villes;
5. Les organisations s'étant dotées d'une personne ou d'une équipe dédiée à l'habitation réussissent à concrétiser un plus grand nombre de projets de logement social et communautaire;
6. Les unités d'habitation accessoires (UHA) sont complexes à intégrer aux règlements et entraînent peu de résultats concrets, bien qu'elles aient un rôle à jouer dans le continuum du logement;
7. Les instruments adoptés doivent s'articuler à une politique ou à une vision stratégique afin d'orienter les actions et d'assurer une cohésion entre elles. 🌟

Pour consulter le rapport complet, visitez le site [ici](#).

ALEXANDRE FLEURENT est urbaniste à la Ville de Brossard. Il a complété sa maîtrise en administration à l'ENAP en 2024 par le dépôt de son projet sur le thème de l'abordabilité en habitation.

FANNY TREMBLAY-RACICOT est professeure à l'École nationale d'administration publique, avec une expertise en aménagement et urbanisme.

Faire le lien entre l'urbanisme et les oiseaux

PAR YANIE GAGNÉ, URBANISTE

Intégrer les enjeux de la biodiversité à la réglementation, c'est possible, comme le montre l'arrondissement de Saint-Laurent à Montréal. Gros plan sur sa modification réglementaire avant-gardiste adoptée en juin dernier pour protéger les oiseaux.

L'arrondissement de Saint-Laurent à Montréal figure parmi les collectivités les plus actives dans l'application de politiques de développement durable au Canada. Ses responsables ont bien compris que les municipalités, par l'intermédiaire de leurs politiques et de leur réglementation, façonnent le cadre bâti de leur territoire. Les modifications réglementaires en faveur de l'environnement et de la biodiversité, ainsi que celles visant l'adaptation aux changements climatiques, sont indispensables. Dès 2004, l'Arrondissement a adopté un premier plan triennal sur le thème du développement durable. Plusieurs plans subséquents l'ont bonifié, jusqu'à ce que Saint-Laurent se déclare territoire municipal durable en 2019. Puis, en 2021, un plan d'urgence climatique a été adopté.

La protection de la biodiversité est l'un des piliers de ces interventions. Or, les oiseaux tiennent un rôle important dans les écosystèmes en agissant, entre autres, comme pollinisateurs et agents de dispersion des graines, mais aussi en contribuant au contrôle des organismes nuisibles. Saint-Laurent comporte de nombreux milieux naturels et humides, boisés et parcs, dont une portion de l'écoterritoire de la coulée verte du ruisseau Bertrand, qui représente l'un des dix écoterritoires de l'île de Montréal. Ces riches milieux naturels hébergent une importante variété d'oiseaux avec, par exemple, plus de 200 espèces observées dans le Technoparc, près de 115 espèces dans le boisé du parc Marcel-Laurin et environ 140 espèces dans le Bois-de-Liesse. En outre, quelque 300 espèces d'oiseaux migrateurs traversent le Québec ou s'y installent chaque année. Comme toute l'île de Montréal, Saint-Laurent est fréquenté par ces oiseaux migrateurs. Enfin, l'arrondissement a la chance d'abriter une généreuse foresterie urbaine à laquelle chaque nouveau projet contribue au moyen d'exigences réglementaires de plantation.

Un ambitieux corridor de biodiversité

De grands efforts sont déployés pour protéger ces milieux naturels, telle la mise en place de corridors de biodiversité et de territoires protégés. Ces espaces permettent en effet à la faune urbaine de prospérer, de se reposer et de se nourrir. Un projet de corridor de biodiversité lancé à Saint-Laurent en 2019 s'étendra à terme sur un territoire d'environ 450 hectares, traversant des secteurs industriels, commerciaux et résidentiels.

Cela dit, les milieux bâtis génèrent des impacts qui vont parfois à l'encontre de ces efforts de protection de la biodiversité. Le risque est d'autant plus présent à Saint-Laurent que 70% du territoire est consacré aux activités industrielles et commerciales. Il comprend de nombreux bâtiments fenestrés de taille imposante qui constituent autant de défis pour les oiseaux. Ceux-ci vont encore augmenter avec la prochaine arrivée de cinq stations du REM à Saint-Laurent et les objectifs de densification liés. Le paysage urbain sera transformé à travers d'importants développements immobiliers, lesquels représenteront de nouveaux dangers, principalement pour les espèces migratrices.

Selon une estimation d'Environnement et ressources naturelles Canada, jusqu'à 42 millions d'oiseaux périraient au Canada chaque année à la suite de collisions avec des édifices. La majorité de ces accidents se produisent à des hauteurs entre le niveau du sol et la cime des arbres, ce qui correspond à leur zone d'activité principale. Il est donc recommandé d'apporter des mesures de réduction des risques à partir du sol jusqu'à une hauteur



GRUPE D'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LAURENT, VILLE DE MONTRÉAL

Jusqu'à 42 millions d'oiseaux périraient au Canada chaque année après une collision avec un édifice. La nouvelle réglementation ainsi que la campagne de sensibilisation à venir visent à lutter contre cette situation.

de 16 mètres. Cette délimitation englobe près de l'entièreté du cadre bâti de l'arrondissement. C'est ce contexte qui a poussé l'administration laurientienne à agir et à modifier le règlement de zonage.

Deux propriétés du verre posent un risque pour les oiseaux :

- La transparence : les oiseaux, incapables de voir que le verre est un obstacle, tentent de s'engager dans ce qu'ils perçoivent comme une ouverture;
- La réflectivité : les oiseaux voient dans le verre la réflexion de la végétation, et donc un habitat potentiel.

Une approche réglementaire du côté municipal

Plusieurs enjeux ont été soulevés lors de l'élaboration de cette modification réglementaire. Bien que certaines municipalités québécoises aient déjà intégré des mesures discrétionnaires pour protéger les oiseaux à travers leurs règlements de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), aucune ne semble avoir adopté de mesures normatives.

D'autres exemples ont néanmoins servi de référence à l'Arrondissement : en effet, des mesures similaires ont été mises en place à Toronto et à Ottawa, et une norme de référence canadienne regroupe des recommandations en matière de constructions respectueuses des oiseaux (CSA A460-19). Des ajustements ont cependant été nécessaires afin de permettre une intégration au cadre prévu pour un règlement de zonage en contexte québécois.

La modification réglementaire adoptée par Saint-Laurent en juin dernier agit sur deux plans :

- D'un point de vue normatif en visant les murs extérieurs majoritairement fenestrés (plus de 50 %) des habitations multifamiliales (cinq logements hors sol ou plus), des industries, des commerces et des édifices situés dans les parcs et les espaces verts. Leurs vitrages doivent être traités en intégrant un motif selon les spécifications du règlement. Ces mesures s'appliquent aux nouvelles constructions, ainsi que lors d'agrandissements ou de modifications extérieures. Le verre transparent est également interdit pour les garde-corps de tous les bâtiments du territoire.
- Un volet discrétionnaire est aussi intégré dans le règlement sur les PIIA pour offrir un plus grand encadrement des immeubles situés dans des terrains incluant un milieu naturel de l'écoterritoire, un boisé ou contigus aux mosaïques de milieux naturels, aux boisés d'intérêt et aux parcs de conservation puisqu'ils sont susceptibles d'abriter davantage d'oiseaux. Dans ces secteurs, à l'aide d'objectifs et de critères précis, les concepteurs d'immeubles seront invités à tenir compte des milieux naturels dans l'implantation et à éviter certaines configurations particulièrement délicates pour les oiseaux,

dont la présence de corridors entièrement vitrés, de coins de bâtiments vitrés sur les deux faces ou de corridors sans issue à proximité des milieux naturels.

Toutefois, l'application de nouvelles dispositions réglementaires présente toujours un défi. En travaillant de concert avec les équipes d'inspection et d'émission des permis, l'objectif était d'assurer un processus fluide lors de la demande de permis et de faciliter l'inspection. Dans cette perspective, toute demande de permis doit désormais comprendre la fiche technique du matériau qui atteste sa visibilité et son efficacité pour prévenir les collisions avec des oiseaux. C'est sur cette déclaration que sera aussi basée l'inspection.

Il est important de noter que les éléments suivants ont également été considérés afin d'intégrer ces nouvelles mesures :

- La clarté des dispositions pour en faciliter l'application;
- La portée des dispositions pouvant faire l'objet d'un encadrement selon un règlement de zonage, car un règlement de construction relève de la compétence de la Ville de Montréal et non d'un arrondissement;
- La distinction entre les éléments pouvant être traités de manière normative et ceux pouvant l'être de nature discrétionnaire;
- L'encadrement du dépôt de la demande de permis et de l'inspection;
- La disponibilité et la variété des produits sur le marché québécois.

Les composantes architecturales et les matériaux qui peuvent représenter un risque important pour les oiseaux ont aussi été analysés : garde-corps en verre de balcons ou de galeries, clôtures de verre entourant les piscines, murs-rideaux et fenêtres.



Le centre sportif de l'arrondissement de Saint-Laurent utilise un verre traité, un choix de design qui visait plusieurs objectifs, dont celui de rendre l'espace piscine plus privé. Il offre aussi un fini perceptible pour les oiseaux conforme à la nouvelle réglementation.

Le résultat montre que la disponibilité des matériaux et des options varie :

- Les garde-corps en verre sont disponibles en verre givré ou traité. L'utilisation de garde-corps givrés permet aussi de répondre au besoin d'intimité de la population. Il est également possible d'y appliquer un film conçu pour protéger les oiseaux, évitant ainsi d'avoir à remplacer un garde-corps déjà installé.
- Les murs-rideaux et les fenêtres traités avec des marqueurs permanents sont disponibles sur le marché uniquement pour les bâtiments commerciaux (usages commercial, industriel ou institutionnel). Aucune fenêtre traitée n'est disponible pour les usages résidentiels de petit gabarit, sans passer par le vitrage sur mesure.
- La transparence des clôtures en verre entourant les piscines est nécessaire afin d'assurer la sécurité lors de la baignade. Il a donc été considéré d'exclure celles-ci de l'application du règlement.

Selon cette analyse, la modification réglementaire prévoit que, lorsqu'une façade est vitrée à plus de 50 %, les fenêtres et les murs-rideaux doivent désormais être traités. Les traitements

ont l'obligation d'être permanents et peuvent inclure le recours au verre givré, au verre opaque, aux marqueurs dépolis à l'acide, aux marqueurs ultraviolets, au verre fritté et l'apposition de certains films. Les garde-corps en verre transparent ne sont plus permis. Les garde-corps vitrés doivent tous présenter un traitement.

La modification réglementaire n'est toutefois qu'une réponse partielle. Étant donné l'absence de matériaux disponibles pour les usages résidentiels de petite taille, une solution complémentaire s'est révélée nécessaire. Saint-Laurent s'est tourné vers l'élaboration d'outils d'information et de sensibilisation visant la population pour atteindre les propriétaires de bâtiments non visés par la modification réglementaire (usages unifamilial, bifamilial et multiplex). Afin de répondre à tous les aspects de la problématique sur l'ensemble du territoire, Saint-Laurent a choisi de combiner l'approche réglementaire avec celle de la communication auprès de la population. 🌟

YANIE GAGNÉ, urbaniste, est conseillère en aménagement pour l'Arrondissement de Saint-Laurent.

Un projet de rénovation en tête ? On vous aide à le réaliser!

Membres de l'OUQ profitez de

1% de retour
en argent sur votre
projet de rénovation
(Jusqu'à 5 000 \$)*

 **RénoAssistance**

renoassistance.ca/lp/ouq/



Ordre des
Urbanistes du
Québec



* Des conditions s'appliquent.

tableau de l'Ordre

DU 16 AOÛT AU 16 DÉCEMBRE

DÉMISSION

Benoît Fortier

INSCRIPTIONS

Kristie Ellis
Luce Guignard
Gabrielle Trépanier-Gascon

Conseil de discipline

Les rôles des audiences disciplinaires ainsi que les décisions rendues par le conseil de discipline de l'Ordre peuvent être consultés sur notre [site Internet](#).

29 octobre 2024 - Décision sur sanction - Guy Huot, ancien urbaniste. Permis 525

25 novembre 2024 - Décision sur culpabilité - Yves Perron, urbaniste. Permis 354

**L'ORDRE
DES URBANISTES
DU QUÉBEC EST
SUR **FACEBOOK!****

**Penser le territoire
Façonner l'avenir**

Ordre des urbanistes du Québec
2,7 k J'aime · 3,2 k abonnés

Envoyer un message · J'aime

Publications · À Propos de... · Mentions · Critiques · Abonnés · Photos · Plus ▾

Introduction
La mission de l'Ordre des urbanistes du Québec est d'assurer la protection du public.

Page - Organisation
420, rue McGill, bureau 402, Montreal, QC, Canada
(514) 849-1177
info@ouq.qc.ca
ouq.qc.ca

Publications

Pour avoir des nouvelles
du monde de l'urbanisme,
joignez-vous à la page Facebook de l'Ordre

facebook.com/ouq.qc.ca



L'institution financière des urbanistes

Une offre pensée et développée pour
vos besoins personnels et professionnels.

Faites comme plusieurs urbanistes et profitez de l'offre Distinction.

desjardins.com/urbaniste
1 844 778-1795, poste 30





URBANITÉ

VOUS SOUHAITEZ ANNONCER
DANS NOS PAGES ET REJOINDRE
NOTRE LECTORAT ?

CONSULTEZ NOTRE
Trousse MEDIA ET
RÉSERVEZ VOTRE
ESPACE PUBLICITAIRE
DÈS MAINTENANT !

Pour information :

Lucie Auger, coordonnatrice
à l'administration et au développement durable,
514 849-1177, poste 222

- Membres et stagiaires de l'Ordre des urbanistes du Québec
- Directeurs généraux et élus des villes de plus de 3 500 habitants
- Présidents des comités consultatifs d'urbanisme
- Directeurs généraux et préfets des MRC
- Responsables de l'aménagement des MRC
- Organismes de gestion du territoire et de l'aménagement
- Firms d'urbanisme
- Firms d'architecture
- Firms d'ingénierie
- Ordres professionnels
- Promoteurs immobiliers
- Ministères